

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le Règlement 51-102 des ACVM sur les obligations d'information continue.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2020, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2020 est présentée à la page 144.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Thomas E. Flynn

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2020

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la « Banque »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019;
- les états consolidés des résultats pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- les états consolidés du résultat global pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2020. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 3 814 millions de dollars au 31 octobre 2020. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes ainsi que certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter des facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une hausse importante du risque de crédit, en évaluant la méthodologie de conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit et 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) les échelons du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqués par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs utilisés par la Banque en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 184 809 millions de dollars au 31 octobre 2020. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles et de valeurs liquidatives fournies par des tiers faisant intervenir des données de marché non observables importantes. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. La valeur liquidative et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des principales données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude relative à l'évaluation des principales données non observables. L'évaluation des résultats de l'application des procédures d'audit a nécessité une attention importante de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) l'examen des valeurs liquidatives de tiers; 2) la vérification indépendante des prix; et 3) l'appréciation du classement de la hiérarchie des justes valeurs. Nous avons testé, avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement anticipé sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque. Pour les titres sélectionnés, nous avons comparé la valeur liquidative à des informations externes.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation de lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 12 441 millions de dollars au 31 octobre 2020. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Certaines hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices, et les rendements futurs de placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude relative aux hypothèses importantes. Un jugement important et complexe de la part des auditeurs a été nécessaire pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Avec l'assistance d'actuaire possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces actuaire ont également participé aux tests des contrôles relatifs aux hypothèses importantes, en examinant les études internes et externes menées par la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines entrées relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'un erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est James Edward Newton.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la « Banque ») au 31 octobre 2020 et 2019, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2020, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 1^{er} décembre 2020, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 3 814 millions de dollars au 31 octobre 2020. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles — un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes ainsi que certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter des facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une hausse importante du risque de crédit, en évaluant la méthodologie de conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour

identifier les augmentations importantes du risque de crédit et 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) les échelons du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqués par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs utilisés par la Banque en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 184 809 millions de dollars au 31 octobre 2020. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles et de valeurs liquidatives fournies par des tiers faisant intervenir des données de marché non observables importantes. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. La valeur liquidative et les taux de remboursement par anticipation constituent les principales données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude relative à l'évaluation des principales données non observables. L'évaluation des résultats de l'application des procédures d'audit a nécessité une attention importante de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part. En outre, des connaissances et une expérience spécialisés, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés à 1) l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) l'examen des valeurs liquidatives de tiers; 2) la vérification indépendante des prix; et 3) l'appréciation du classement de la hiérarchie des justes valeurs. Nous avons testé, avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement anticipé sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque. Pour les titres sélectionnés, nous avons comparé la valeur liquidative à des informations externes.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés à 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation de lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui ont aidé à 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des déductions prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 12 441 millions de dollars au 31 octobre 2020. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Certaines hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices, et les rendements futurs de placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part des auditeurs ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude relative aux hypothèses importantes. Un jugement important et complexe de la part des auditeurs a été nécessaire pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des connaissances et une expérience spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Avec l'assistance d'actuaire possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces actuaire ont également participé aux tests des contrôles relatifs aux hypothèses importantes, en examinant les études internes et externes menées par la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines entrées relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2004 et avons été ses co-auditeurs pour les 12 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2020, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

À notre avis, la Banque de Montréal (la Banque) a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2020 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2020 et 2019, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes y afférentes, (collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2020 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* ci-joint, à la page 121 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit.

Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2020

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019	2018
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions			
Prêts	17 945 \$	19 824 \$	16 275 \$
Valeurs mobilières (note 3) 1)	4 980	5 541	4 119
Dépôts à d'autres banques	390	787	641
	23 315	26 152	21 035
Charges d'intérêts			
Dépôts	6 239	8 616	6 080
Dette subordonnée	265	279	226
Autres passifs (note 14)	2 840	4 369	3 291
	9 344	13 264	9 597
Revenus nets d'intérêts	13 971	12 888	11 438
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions et droits sur titres	1 036	1 023	1 025
Frais de service – Dépôts et ordres de paiement	1 221	1 204	1 134
Revenus de négociation (note 17)	15	298	705
Commissions sur prêts	1 295	1 192	997
Frais de services de cartes	358	437	428
Frais de gestion de placements et de garde de titres	1 807	1 747	1 749
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 417	1 419	1 473
Commissions de prise ferme et de consultation	1 070	975	943
Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)	124	249	239
Profits de change, autres que de négociation	127	166	182
Revenus d'assurance	2 178	3 183	1 879
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	161	151	167
Autres	406	551	546
	11 215	12 595	11 467
Total des revenus	25 186	25 483	22 905
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 4)	2 953	872	662
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (note 14)	1 708	2 709	1 352
Charges autres que d'intérêts			
Rémunération du personnel (notes 20 et 21)	7 944	8 423	7 461
Bureaux et matériel (note 9)	3 202	2 988	2 753
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	620	554	503
Déplacements et expansion des affaires	384	545	519
Communications	304	296	282
Honoraires	555	568	572
Autres	1 168	1 256	1 387
	14 177	14 630	13 477
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	6 348	7 272	7 414
Charge d'impôts sur le résultat (note 22)	1 251	1 514	1 961
Bénéfice net	5 097 \$	5 758 \$	5 453 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 23)			
De base	7,56 \$	8,68 \$	8,19 \$
Dilué	7,55	8,66	8,17
Dividendes par action ordinaire	4,24	4,06	3,78

1) Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 1 532 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (1 853 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et 1 290 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Bénéfice net	5 097 \$	5 758 \$	5 453 \$
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)			
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net			
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	410	412	(251)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(81)	(72)	(65)
	329	340	(316)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice	1 513	1 444	(1 228)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(47)	143	336
	1 466	1 587	(892)
Profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	373	(11)	417
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(96)	(13)	(155)
	277	(24)	262
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	(255)	(552)	261
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(28)	75	(24)
Profits latents sur les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	-	1	-
	(283)	(476)	237
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)	1 789	1 427	(709)
Total du résultat global	6 886 \$	7 185 \$	4 744 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	57 408 \$	48 803 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2)	9 035	7 987
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres de négociation	97 834	85 903
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	13 568	13 704
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	73 407	64 515
Titres de créance au coût amorti	48 466	24 472
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	985	844
	234 260	189 438
Titres pris en pension ou empruntés (note 4)	111 878	104 004
Prêts (notes 4 et 6)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	127 024	123 740
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	70 148	67 736
Prêts sur cartes de crédit	7 889	8 859
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	243 246	227 609
	448 307	427 944
Provision pour pertes sur créances (note 4)	(3 303)	(1 850)
	445 004	426 094
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 8)	36 815	22 144
Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)	13 493	23 593
Bureaux et matériel (notes 1 et 9)	4 183	2 055
Écart d'acquisition (note 11)	6 535	6 340
Immobilisations incorporelles (note 11)	2 442	2 424
Actifs d'impôt exigible	1 260	1 165
Actifs d'impôt différé (note 22)	1 473	1 568
Actifs divers (note 12)	25 475	16 580
	91 676	75 869
Total des actifs	949 261 \$	852 195 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)	659 034 \$	568 143 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 8)	30 375	23 598
Acceptations (note 14)	13 493	23 593
Titres vendus à découvert (note 14)	29 376	26 253
Titres mis en pension ou prêtés (note 6)	88 658	86 656
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)	26 889	27 159
Passifs d'impôt exigible	126	55
Passifs d'impôt différé (note 22)	108	60
Passifs divers (notes 1 et 14)	36 193	38 607
	225 218	225 981
Dettes subordonnées (note 15)	8 416	6 995
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)	6 598	5 348
Actions ordinaires (note 16)	13 430	12 971
Surplus d'apport	302	303
Résultats non distribués (note 1)	30 745	28 725
Cumul des autres éléments du résultat global	5 518	3 729
	56 593	51 076
Total des passifs et des capitaux propres	949 261 \$	852 195 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 348 \$	4 340 \$	4 240 \$
Émis au cours de l'exercice	1 250	1 008	400
Rachetés au cours de l'exercice	-	-	(300)
Solde à la clôture de l'exercice	6 598	5 348	4 340
Actions ordinaires (note 16)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 971	12 929	13 032
Émises en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	471	-	-
Émises en vertu du régime d'options sur actions	40	62	99
Rachetées aux fins d'annulation ou d'actions propres	(52)	(20)	(202)
Solde à la clôture de l'exercice	13 430	12 971	12 929
Surplus d'apport			
Solde à l'ouverture de l'exercice	303	300	307
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)	(1)	-	(12)
Autres	-	3	5
Solde à la clôture de l'exercice	302	303	300
Résultats non distribués			
Solde à l'ouverture de l'exercice	28 725	25 850	23 700
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 (note 1)	(59)	s. o.	s. o.
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (note 1)	s. o.	s. o.	99
Bénéfice net	5 097	5 758	5 453
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 16)	(247)	(211)	(184)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 16)	(2 723)	(2 594)	(2 424)
Frais d'émission de titres de capitaux propres	(3)	(8)	(5)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)	-	(70)	(789)
Escompte net à la vente d'actions propres	(45)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	30 745	28 725	25 850
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	26	(315)	56
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (note 1)	s. o.	s. o.	(55)
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	410	412	(251)
Profits latents sur les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	-	1	-
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(81)	(72)	(65)
Solde à la clôture de l'exercice	355	26	(315)
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	513	(1 074)	(182)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	1 513	1 444	(1 228)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice	(47)	143	336
Solde à la clôture de l'exercice	1 979	513	(1 074)
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 703	3 727	3 465
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	373	(11)	417
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(96)	(13)	(155)
Solde à la clôture de l'exercice	3 980	3 703	3 727
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	(383)	169	(92)
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	(255)	(552)	261
Solde à la clôture de l'exercice	(638)	(383)	169
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	(130)	(205)	(181)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(28)	75	(24)
Solde à la clôture de l'exercice	(158)	(130)	(205)
Total du cumul des autres éléments du résultat global	5 518	3 729	2 302
Total des capitaux propres	56 593 \$	51 076 \$	45 721 \$

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 ou de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	5 097 \$	5 758 \$	5 453 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Dotation à la provision relative aux titres, autres que de négociation (note 3)	2	1	1
(Profit) net sur les titres, autres que de négociation (note 3)	(126)	(250)	(240)
(Augmentation) diminution nette des titres de négociation	(10 276)	13 816	(2 650)
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	2 953	872	662
Variation des instruments dérivés – (augmentation) diminution des actifs dérivés – augmentation (diminution) des passifs dérivés	(12 229)	6 902	6 069
	5 614	(3 774)	(7 481)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)	801	435	400
Amortissement d'autres actifs	197	216	224
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	620	554	503
Diminution nette de l'actif d'impôt différé (note 22)	111	483	832
Augmentation (diminution) nette du passif d'impôt différé (note 22)	26	(15)	2
(Augmentation) diminution nette de l'actif d'impôt exigible	(55)	354	(232)
Augmentation (diminution) nette du passif d'impôt exigible	62	6	(87)
Variation des intérêts courus – (augmentation) diminution des intérêts à recevoir – augmentation (diminution) des intérêts à payer	178	(299)	(366)
	(352)	313	337
Variation nette des autres éléments et charges à payer	(6 022)	(1 255)	2 078
Augmentation nette des dépôts	88 341	48 009	34 138
(Augmentation) nette des prêts	(20 420)	(43 381)	(23 089)
Augmentation (diminution) nette des titres vendus à découvert	2 972	(2 524)	2 004
Augmentation nette des titres mis en pension ou prêtés	824	20 358	452
(Augmentation) nette des titres pris en pension ou empruntés	(7 104)	(19 396)	(2 958)
Augmentation (diminution) nette des passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	(378)	2 120	1 860
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	50 836	29 303	17 912
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des passifs des filiales	(8 113)	(1 227)	2 203
Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)	4 425	4 168	2 706
Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13)	(6 231)	(3 765)	(567)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)	1 250	1 000	2 685
Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)	-	(1 000)	(900)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, déduction faite des frais d'émission (note 16)	1 247	1 000	395
Rachat d'actions privilégiées (note 16)	-	-	(300)
Produit net de l'émission (du rachat) d'actions ordinaires et de la vente (l'achat) d'actions propres	(76)	54	88
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)	-	(90)	(991)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(2 475)	(2 752)	(2 582)
Remboursement des obligations locatives 1)	(331)	s. o.	s. o.
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(10 304)	(2 612)	2 737
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
(Augmentation) diminution nette des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	(979)	329	(1 648)
Achat de titres, autres que de négociation	(86 659)	(63 496)	(46 749)
Échéances de titres, autres que de négociation	19 982	13 154	14 754
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	36 900	31 561	23 561
Bureaux et matériel – (achats) nets (note 9)	(399)	(478)	(330)
Logiciels achetés et développés – (achats) nets (note 11)	(633)	(650)	(556)
Acquisitions (note 10)	(186)	-	(365)
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(31 974)	(19 580)	(11 333)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	47	(450)	227
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 605	6 661	9 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	48 803	42 142	32 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)	57 408 \$	48 803 \$	42 142 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie			
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice 2)	9 679 \$	12 956 \$	9 249 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	1 537 \$	1 209 \$	1 261 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	21 576 \$	23 966 \$	18 867 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	1 856 \$	1 740 \$	1 736 \$

1) Avant l'adoption de l'IFRS 16, les remboursements des obligations locatives étaient pris en compte dans les « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ».

2) Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

s. o. – sans objet

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés aux activités d'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2020.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2020. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 3.

Principales méthodes comptables

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	150	16	Capitaux propres	184
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	155	17	Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation	186
3	Valeurs mobilières	155	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	194
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	159	19	Gestion du capital	194
5	Gestion des risques	164	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	195
6	Transfert d'actifs	165	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	197
7	Entités structurées	166	22	Impôts sur le résultat	201
8	Instruments dérivés	168	23	Bénéfice par action	204
9	Bureaux et matériel	177	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	204
10	Acquisitions	178	25	Segmentation opérationnelle et géographique	207
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	178	26	Principales filiales	210
12	Autres actifs	180	27	Transactions avec des parties liées	211
13	Dépôts	180			
14	Autres passifs	181			
15	Dettes subordonnées	183			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

Les commissions et droits sur titres ont trait aux groupes d'exploitation Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les frais de services de cartes ont trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes.

Les frais de gestion de placements et de garde de titres ont trait au groupe d'exploitation Gestion de patrimoine et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les revenus tirés de fonds d'investissement ont trait au groupe d'exploitation Gestion de patrimoine et sont obtenus pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les commissions de prise ferme et de consultation ont trait au groupe d'exploitation Marchés des capitaux et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Modifications de méthodes comptables

Contrats de location

Le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), selon laquelle les preneurs sont tenus de comptabiliser un passif au titre de la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location, et d'enregistrer un actif correspondant au bilan pour la plupart des contrats de location. Les changements touchant la comptabilisation du point de vue du bailleur ont été minimes.

L'incidence la plus importante pour la Banque est la constatation des contrats de location liés à des biens immobiliers au bilan. Auparavant, la majorité de nos contrats de location de biens immobiliers étaient classés en tant que contrats de location simple selon lesquels nous avions comptabilisé les charges liées aux contrats de location sur la durée du bail et aucun actif ni passif n'était comptabilisé au bilan, exception faite des améliorations locatives connexes.

À la transition, nous avons calculé l'actif au titre du droit d'utilisation pour une sélection de contrats de location, comme si l'IFRS 16 avait toujours été appliquée, et pour les contrats de location restants, nous avons établi l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative. Nous continuerons de comptabiliser les charges liées aux contrats de location de faible valeur sur la durée du contrat de location, sans actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative correspondants. En outre, nous avons combiné les composantes locatives et non locatives (les coûts liés à l'entretien et aux services publics dont les paiements sont fixes, par exemple) dans le calcul des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, le cas échéant. Nous avons choisi d'exclure les immobilisations incorporelles du champ d'application de la comptabilisation des contrats de location.

À la transition, nous avons comptabilisé l'effet cumulatif de l'adoption de l'IFRS 16 dans les résultats non distribués d'ouverture au 1^{er} novembre 2019, sans retraiter les chiffres des périodes antérieures. L'incidence sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019 a représenté une hausse au titre des bureaux et du matériel de 1 965 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 2 024 millions et une baisse des résultats non distribués de 80 millions (59 millions après impôts).

Le tableau qui suit présente un rapprochement de nos engagements découlant de contrats de location simple, présenté en vertu de l'IAS 17, *Contrats de location*, au 31 octobre 2019, ce rapprochement ayant servi au calcul des obligations locatives en date du 1^{er} novembre 2019.

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} novembre 2019
Engagement découlant d'un contrat de location simple au 31 octobre 2019, tel que présenté dans nos états financiers consolidés	3 800
Actualisation à l'aide du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} novembre 2019	(310)
Obligations découlant de contrats de location-financement comptabilisées au 31 octobre 2019	41
Exemption relative aux contrats de location de faible valeur	(13)
Options de prorogation et de résiliation dont la certitude de les exercer est raisonnable	37
Frais accessoires non inclus dans l'obligation locative	(166)
Baux signés, mais non encore en vigueur	(1 222)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} novembre 2019	2 167

Dans le cadre de l'évaluation des obligations locatives, nous avons déterminé la valeur actualisée des paiements liés aux contrats de location à l'aide de notre taux d'emprunt marginal au 1^{er} novembre 2019. Le taux moyen pondéré qui a été appliqué était de 2,52 %.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Cette interprétation apporte des éclaircissements sur les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation n'a eu aucune incidence sur nos résultats financiers au moment de l'adoption.

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) - Phase 1 des modifications

En vertu de la réforme des TIO, certains taux de référence pourraient être discontinués, des changements pourraient être apportés à la méthodologie, les liquidités pourraient faire l'objet d'une volatilité accrue ou d'une baisse au cours de la transition des TIO aux taux de remplacement. Les banques cesseront de recourir au taux de soumission pour calculer les taux interbancaires offerts à Londres (TIOL) après le 31 décembre 2021.

Nous avons adopté par anticipation, le 1^{er} novembre 2019, la phase 1 des modifications de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), publiées par l'IASB, qui prévoient une mesure d'allègement liée à la comptabilité de couverture exposée à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications changent certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture, en supposant que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, ce qui nous permet toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux exigences d'efficacité visées par la réforme des TIO.

L'application de ces modifications prendra fin au moment de la cessation de la relation de couverture touchée par la réforme des TIO ou lorsqu'il ne subsiste plus d'incertitude relativement à la réforme des TIO au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie calculé en fonction des TIO, selon la première occurrence.

Dans le but d'assurer la transition des TIO aux taux de remplacement, notre Bureau de transition du TIO évalue les répercussions des changements éventuels de l'infrastructure du marché sur notre gestion du risque, nos modèles, systèmes et processus et il examine les documents juridiques pour s'assurer que la Banque est prête avant que l'application des TIO ne prenne fin. Nous ferons preuve de jugement au moment d'évaluer la nécessité d'établir de nouvelles relations de couverture ou de les réviser. Toutefois, compte tenu du climat d'incertitude des marchés, l'évaluation de l'impact de la transition sur les relations de couverture de la Banque et sur ses stratégies d'atténuation se poursuit encore. À l'adoption de la phase 1 des modifications le 1^{er} novembre 2019, le montant nominal de référence des instruments dérivés susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, désignés comme des instruments de couverture et échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à 85 727 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains et à 759 millions selon le TIOL en livres sterling. Le montant nominal de référence ne tient pas compte des instruments dérivés s'appuyant sur des taux d'intérêt de référence dans des territoires à taux multiples, y compris le taux CDOR et le taux interbancaire offert en euro. Nous fournissons, à la note 8, les informations liées à nos relations de couvertures existantes et au montant nominal de référence des instruments dérivés susceptibles d'être visés par la réforme des TIO.

Produits des activités ordinaires

Le 1^{er} novembre 2018, nous avons adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15). Nous avons décidé de présenter les chiffres des périodes antérieures comme si l'IFRS 15 avait toujours été appliquée. L'incidence principale de l'IFRS 15 est le reclassement des montants dans l'état consolidé des résultats. Par conséquent, les primes de fidélisation et les coûts au comptant liés à la promotion de cartes qui étaient auparavant comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts ont été portés en diminution des revenus autres que d'intérêts. Par ailleurs, certains débours remboursés à BMO par des clients sont dorénavant reclassés dans les revenus autres que d'intérêts, alors qu'ils étaient auparavant portés en diminution des charges connexes. En outre, l'incidence sur le bénéfice net est négligeable étant donné qu'aux termes de l'IFRS 15 nous ne sommes plus tenus d'actualiser les obligations de prestation liées aux primes de fidélisation et nous amortissons maintenant les coûts liés à l'obtention de clients qui deviendront titulaires de cartes de crédit, alors qu'auparavant, ces coûts étaient passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés.

Le tableau qui suit résume l'incidence de l'application de l'IFRS 15 sur nos états consolidés des résultats de l'exercice 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2018
Augmentation (diminution) des éléments suivants :	
Revenus autres que d'intérêts	
Commissions et droits sur titres	(4)
Frais de service - Dépôts et ordres de paiement	(10)
Frais de services de cartes	(136)
Frais de gestion de placements et de garde de titres	7
Commissions de prise ferme et de consultation	7
Autres	4
	(132)
Charges autres que d'intérêts	
Rémunération du personnel	2
Déplacements et expansion des affaires	(154)
Honoraires	8
Autres	8
	(136)
Charge d'impôts sur le résultat	1
Bénéfice net	3

Instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2017, nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui a remplacé l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 traite de dépréciation, de classement et d'évaluation, ainsi que de comptabilité de couverture. L'incidence sur les capitaux propres au 1^{er} novembre 2017 s'est traduite par une augmentation de 70 millions de dollars (44 millions après impôts) relativement aux exigences de la norme en matière de dépréciation.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, et les contrats de location. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

À l'heure actuelle, l'ampleur de toutes les répercussions, tant de la COVID-19 que des mesures gouvernementales et réglementaires prises face à l'épidémie, qui se feront sentir sur les économies canadiennes et américaines et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir. En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement de nos états financiers portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes qui visent à assurer que les décisions fondées sur ces jugements et estimations sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont adéquates en date du 31 octobre 2020.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Dans les cas où les emprunteurs ont choisi de participer à des programmes de report de paiement que nous avons offerts à la suite de la pandémie de COVID-19, les paiements reportés ne sont pas considérés comme étant en souffrance et, à eux seuls, ne constituent pas une augmentation importante du risque de crédit, conformément aux directives du BSIF.

Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à note 17.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les participations dans des entreprises associées et des coentreprises à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3 et 17.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions

administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque unité d'affaires. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

Provisions

Une provision, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants qui seraient nécessaires pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs et consolidation d'entités structurées

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs, essentiellement des prêts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Pour ce qui est des entités de titrisation soutenues par la Banque, leur pouvoir décisionnel est normalement limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et la façon dont les activités sont financées. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

Les actifs transférés sont analysés plus longuement à la note 6 et les entités structurées le sont aux notes 7 et 20.

Contrats de location

Nous concluons des contrats de location en tant que preneur pour lesquels nous comptabilisons une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Nous évaluons la durée du bail selon les conditions du contrat de location, y compris les options de prorogation et de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable de les exercer en fonction des motifs économiques qui sous-tendent la décision. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location.

Changements futurs des IFRS

Cadre conceptuel

En mars 2018, l'IASB a publié le cadre conceptuel révisé (cadre), qui définit les concepts fondamentaux aux fins de la présentation de l'information financière pour assurer que les décisions futures relativement à la normalisation soient prises de façon uniforme et que des transactions similaires soient traitées de manière similaire et ainsi fournir des renseignements utiles aux utilisateurs des états financiers. Le cadre révisé, qui entre en vigueur pour notre exercice qui sera ouvert le 1^{er} novembre 2020, servira à prendre des décisions futures relativement à la normalisation, mais n'a aucune incidence sur les normes IFRS actuelles. Nous ne prévoyons pas que le cadre aura une incidence importante sur nos méthodes comptables.

Contrats d'assurance

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui comprenaient le report de la date d'entrée en vigueur, de sorte que la nouvelle date d'adoption de la Banque est le 1^{er} novembre 2023 au lieu du 1^{er} novembre 2022. Les modifications simplifient également certaines dispositions, notamment l'exclusion de certaines cartes de crédit du champ d'application de l'IFRS 17 et un choix de méthode visant l'exclusion de certains contrats de prêt de l'IFRS 17, nous permettant de continuer à les comptabiliser comme nous le faisons aujourd'hui. Nous poursuivons l'évaluation de l'incidence de la norme sur nos résultats financiers futurs.

Réforme des TIO - Phase 2 des modifications

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de ses modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et de l'IFRS 16. Bien que la phase 1 des modifications portait sur l'incertitude susceptible de survenir dans la période précédant la transition des TIO, la phase 2 a trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des TIO, plus particulièrement dans le cas où les TIO sont remplacés par des taux de référence de remplacement.

Dans le cas des instruments financiers au coût amorti, les modifications prévoient une mesure de simplification. Ainsi, advenant une variation des flux de trésorerie contractuels par suite de la réforme des TIO qui soit équivalente sur le plan économique, la variation sera comptabilisée en actualisant le taux d'intérêt effectif, sans qu'aucun profit immédiat ou perte immédiate ne soit constaté. Par ailleurs, les modifications prévoient une mesure d'allègement temporaire additionnelle à l'application spécifique des dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 relativement aux relations de couverture visées par la réforme des TIO. Il existe, par exemple, une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture dans le cas où des changements ont été apportés à la documentation de couverture strictement en raison de la réforme des TIO. Les modifications exigent également la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs de mieux saisir l'incidence de la réforme des TIO sur les états financiers de la Banque et sa stratégie de gestion des risques.

Les modifications de la phase 2 entreront en vigueur pour la Banque à l'exercice ouvrant le 1^{er} novembre 2021. Une application anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur les contrats, y compris nos instruments fondés sur les TIO et les relations de comptabilité de couverture connexes.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Trésorerie et dépôts à d'autres banques 1)	55 926	47 598
Chèques et autres effets en transit, montant net	1 482	1 205
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	57 408	48 803

1) Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Certains de nos établissements à l'étranger sont tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux à la banque centrale du pays où ils font affaire, et ces montants totalisaient 111 millions de dollars au 31 octobre 2020 (1 895 millions en 2019).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les titres de négociation sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 11 148 millions de dollars au 31 octobre 2020 (10 805 millions au 31 octobre 2019), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé. L'incidence de la comptabilisation de ces placements à la juste valeur par le biais du résultat net a été une augmentation de 281 millions de dollars des revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (augmentation de 1 006 millions et diminution de 372 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et 2018, respectivement).

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 2 420 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2 899 millions au 31 octobre 2019) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les titres de créance au coût amorti sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et celle de règlement sont portées en résultat net, sauf celles liées aux titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas elles sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 48 466 millions de dollars au 31 octobre 2020 (24 472 millions au 31 octobre 2019), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 1 million au 31 octobre 2020 (1 million au 31 octobre 2019).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 73 314 millions de dollars au 31 octobre 2020 (64 434 millions au 31 octobre 2019), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 4 millions au 31 octobre 2020 (2 millions au 31 octobre 2019).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente le terme à court de titres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Terme à court						2020	2019
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	1 658	2 502	2 727	2 739	1 274	-	10 900	8 330
des provinces et municipalités canadiennes	1 768	1 063	678	1 153	3 673	-	8 335	7 527
l'administration fédérale américaine	1 403	2 560	1 981	2 253	221	-	8 418	8 763
des municipalités, agences et États américains	127	110	32	186	48	-	503	674
d'autres administrations publiques	1 156	500	481	246	133	-	2 516	1 585
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)	95	186	138	183	11 695	-	12 297	11 046
Titres de créance d'entreprises	2 982	1 438	2 390	2 276	1 955	-	11 041	7 718
Prêts détenus à des fins de transaction	-	6	36	25	-	-	67	103
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	43 757	43 757	40 157
Total des titres de négociation	9 189	8 365	8 463	9 061	18 999	43 757	97 834	85 903
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	438	30	3	10	120	-	601	517
des provinces et municipalités canadiennes	10	58	11	62	1 288	-	1 429	1 279
l'administration fédérale américaine	44	-	-	-	-	-	44	48
d'autres administrations publiques	-	42	52	-	-	-	94	49
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)	1	2	-	-	-	-	3	5
Titres de créance d'entreprises	205	92	279	949	6 372	-	7 897	8 217
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	3 500	3 500	3 589
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	698	224	345	1 021	7 780	3 500	13 568	13 704
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	9 002	6 299	6 481	458	-	-	22 240	11 876
Juste valeur	9 014	6 363	6 590	483	-	-	22 450	11 944
Rendement (%)	1,20	1,63	1,54	1,99	-	-	1,44	1,72
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	1 723	1 078	1 298	529	-	-	4 628	5 907
Juste valeur	1 727	1 111	1 356	553	-	-	4 747	6 012
Rendement (%)	0,43	2,06	2,14	1,89	-	-	1,46	2,34
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	908	3 494	4 644	7 835	-	-	16 881	15 363
Juste valeur	915	3 644	5 079	8 056	-	-	17 694	15 975
Rendement (%)	1,45	2,18	2,52	1,09	-	-	1,73	2,42
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	592	1 202	1 085	1 162	1 091	-	5 132	4 091
Juste valeur	597	1 238	1 128	1 211	1 102	-	5 276	4 161
Rendement (%)	1,98	2,28	2,00	2,15	1,35	-	1,96	2,58
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	1 997	3 149	1 714	362	-	-	7 222	7 179
Juste valeur	2 008	3 251	1 763	359	-	-	7 381	7 335
Rendement (%)	1,20	2,13	1,28	1,34	-	-	1,63	2,38
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH 1)								
Coût amorti	15	615	953	-	-	-	1 583	1 953
Juste valeur	15	633	981	-	-	-	1 629	1 970
Rendement (%)	0,54	2,05	1,64	-	-	-	1,79	2,18
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Coût amorti	-	114	475	2 344	7 667	-	10 600	11 966
Juste valeur	-	117	507	2 440	7 839	-	10 903	12 030
Rendement (%)	-	1,99	2,89	1,95	1,44	-	1,62	2,14
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	743	1 214	883	243	70	-	3 153	4 899
Juste valeur	739	1 243	933	247	72	-	3 234	5 007
Rendement (%)	1,05	1,65	2,26	1,81	2,73	-	1,72	2,48
Titres de participation d'entreprises								
Coût	-	-	-	-	-	90	90	79
Juste valeur	-	-	-	-	-	93	93	81
Total du coût ou du coût amorti	14 980	17 165	17 533	12 933	8 828	90	71 529	63 313
Total de la juste valeur	15 015	17 600	18 337	13 349	9 013	93	73 407	64 515
Rendement (%)	1,15	1,93	1,93	1,43	1,44	-	1,61	2,23
Titres au coût amorti								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	697	1 158	3 729	654	-	-	6 238	4 532
Juste valeur	694	1 165	3 743	658	-	-	6 260	4 534
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	54	1 415	2 282	1 899	-	-	5 650	3 553
Juste valeur	39	1 434	2 321	1 912	-	-	5 706	3 576
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	3 270	1 748	2 079	1 688	-	-	8 785	6 213
Juste valeur	3 269	1 751	2 088	1 697	-	-	8 805	6 214
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	133	769	498	80	-	-	1 480	1 049
Juste valeur	128	771	504	82	-	-	1 485	1 049
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Coût amorti	229	223	2 175	3 926	18 216	-	24 769	8 274
Juste valeur	223	224	2 220	4 047	18 484	-	25 198	8 398
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	115	702	464	190	73	-	1 544	851
Juste valeur	102	712	473	193	75	-	1 555	851
Total du coût amorti	4 498	6 015	11 227	8 437	18 289	-	48 466	24 472
Total de la juste valeur	4 455	6 057	11 349	8 589	18 559	-	49 009	24 622
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises								
Valeur comptable	-	-	-	-	-	985	985	844
Total de la valeur comptable ou du coût amorti des valeurs mobilières	29 365	31 769	37 568	31 452	53 896	48 332	232 382	188 236
Total de la valeur des valeurs mobilières	29 400	32 204	38 372	31 868	54 081	48 335	234 260	189 438
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	17 347	14 758	19 506	9 492	14 578	24 863	100 544	85 905
Dollar américain	9 584	17 300	18 575	22 214	39 300	18 822	125 795	100 573
Autres monnaies	2 469	146	291	162	203	4 650	7 921	2 960
Total des valeurs mobilières	29 400	32 204	38 372	31 868	54 081	48 335	234 260	189 438

1) Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après la date d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents.

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	22 240	211	1	22 450	11 876	72	4	11 944
des administrations provinciales et municipales canadiennes	4 628	119	-	4 747	5 907	106	1	6 012
l'administration fédérale américaine	16 881	844	31	17 694	15 363	617	5	15 975
des municipalités, agences et États américains	5 132	147	3	5 276	4 091	74	4	4 161
d'autres administrations publiques	7 222	168	9	7 381	7 179	158	2	7 335
Titres adossés à des créances en vertu de la LNH	1 583	46	-	1 629	1 953	18	1	1 970
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines								
	10 600	307	4	10 903	11 966	106	42	12 030
Titres de créance d'entreprises	3 153	91	10	3 234	4 899	110	2	5 007
Titres de participation d'entreprises	90	3	-	93	79	2	-	81
Total	71 529	1 936	58	73 407	63 313	1 263	61	64 515

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit, compte non tenu des participations dans des entreprises associées et des coentreprises et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Juste valeur par le biais du résultat net	17	34	16
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	959	1 585	1 118
Coût amorti	573	268	172
Total	1 549	1 887	1 306

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits nets réalisés et latents sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	30	164	93
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1)			
Profits bruts réalisés	109	209	363
(Pertes) brutes réalisées	(13)	(123)	(216)
Pertes de valeur	(2)	(1)	(1)
Profits sur titres, autres que de négociation 2)	124	249	239

1) Les profits (pertes) réalisés sont présentés déduction faite des profits (pertes) latents sur les contrats de couverture connexes.

2) Les montants des revenus suivants, qui sont liés à nos activités d'assurance, ont été pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de notre état consolidé des résultats : des revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de 416 millions de dollars, 407 millions et 354 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, respectivement; des profits sur titres, autres que de négociation tirés des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 19 millions, 11 millions et 1 million pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, respectivement; et des profits sur titres, autres que de négociation, tirés des titres à la juste valeur par le biais du résultat net de 281 millions, 1 006 millions et (372) millions pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, respectivement.

Les profits et les pertes latents sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et Marchés des capitaux. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de la période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, une défaillance ou une situation de défaut. En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives de recouvrement ont échoué.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis plus de 90 jours (180 jours pour les prêts sur carte de crédit). Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 96 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 (80 millions en 2019 et 67 millions en 2018).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, nous avons constaté une perte nette de 46 millions de dollars avant impôts (un profit de 11 millions en 2019 et de 4 millions en 2018) sur la vente de prêts douteux et sortis du bilan.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 3 814 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2 094 millions en 2019), dont une tranche de 3 303 millions (1 850 millions en 2019) a été comptabilisée dans les prêts et 511 millions (244 millions en 2019), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante

depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une hausse importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des prévisions favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence du contexte extraordinaire et très incertain sur les conditions de crédit et l'économie en raison de la pandémie de COVID-19.

Provision liée aux prêts douteux

Nous avons maintenu une provision de 727 millions de dollars au 31 octobre 2020 (463 millions au 31 octobre 2019) pour les prêts individuellement désignés comme douteux (étape 3) et de 3 638 millions au 31 octobre 2020 (2 629 millions au 31 octobre 2019) pour nos prêts douteux bruts afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu, qui se chiffre à 2 911 millions au 31 octobre 2020 (2 166 millions au 31 octobre 2019).

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés comme douteux et sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future. Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition des prêts au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2020 et 2019. L'étape 1 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 représente les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Exceptionnellement faible	1	-	-	1	-	-	-	-
Très faible	79 295	429	-	79 724	79 011	242	-	79 253
Bas	24 490	2 481	-	26 971	20 853	2 821	-	23 674
Moyen	11 560	6 461	-	18 021	13 651	4 578	-	18 229
Haut	172	446	-	618	124	397	-	521
Non coté	1 132	148	-	1 280	1 531	118	-	1 649
Douteux	-	-	409	409	-	-	414	414
Provision pour pertes sur créances	51	75	16	142	15	32	17	64
Valeur comptable	116 599	9 890	393	126 882	115 155	8 124	397	123 676
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	1 550	31	-	1 581	21 023	25	-	21 048
Très faible	26 645	37	-	26 682	16 491	194	-	16 685
Bas	20 935	585	-	21 520	9 894	346	-	10 240
Moyen	10 324	4 334	-	14 658	10 510	4 264	-	14 774
Haut	429	1 470	-	1 899	397	1 423	-	1 820
Non coté	3 372	96	-	3 468	2 594	107	-	2 701
Douteux	-	-	340	340	-	-	468	468
Provision pour pertes sur créances	134	429	105	668	82	318	136	536
Valeur comptable	63 121	6 124	235	69 480	60 827	6 041	332	67 200
Prêts sur cartes de crédit ¹⁾								
Exceptionnellement faible	2 252	-	-	2 252	2 418	-	-	2 418
Très faible	1 106	15	-	1 121	1 214	16	-	1 230
Bas	899	148	-	1 047	970	158	-	1 128
Moyen	1 611	899	-	2 510	2 020	876	-	2 896
Haut	58	377	-	435	140	440	-	580
Non coté	524	-	-	524	606	1	-	607
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes sur créances	61	272	-	333	43	193	-	236
Valeur comptable	6 389	1 167	-	7 556	7 325	1 298	-	8 623
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ²⁾								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	127 525	3 242	-	130 767	134 587	1 028	-	135 615
Catégorie spéculative	84 356	30 106	-	114 462	96 731	11 553	-	108 284
Liste de surveillance	-	8 621	-	8 621	-	5 556	-	5 556
Douteux	-	-	2 889	2 889	-	-	1 747	1 747
Provision pour pertes sur créances	510	1 044	606	2 160	263	441	310	1 014
Valeur comptable	211 371	40 925	2 283	254 579	231 055	17 696	1 437	250 188
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	138 141	1 628	-	139 769	134 920	884	-	135 804
Catégorie spéculative	41 650	20 421	-	62 071	45 178	6 435	-	51 613
Liste de surveillance	-	4 861	-	4 861	-	2 133	-	2 133
Douteux	-	-	1 261	1 261	-	-	324	324
Provision pour pertes sur créances	211	288	12	511	119	103	22	244
Valeur comptable ^{3) 4)}	179 580	26 622	1 249	207 451	179 979	9 349	302	189 630

1) Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

2) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

3) Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

4) Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès d'autres parties.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 2019. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). Les réévaluations nettes correspondent à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	15	33	38	86	20	38	44	102
Transfert à l'étape 1	25	(22)	(3)	-	27	(25)	(2)	-
Transfert à l'étape 2	(3)	10	(7)	-	(2)	7	(5)	-
Transfert à l'étape 3	-	(5)	5	-	-	(8)	8	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	6	70	22	98	(35)	26	15	6
Montages des prêts	14	-	-	14	7	-	-	7
Décomptabilisations et échéances	(3)	(6)	-	(9)	(2)	(4)	-	(6)
Changements apportés à un modèle	(3)	(5)	-	(8)	-	-	-	-
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	36	42	17	95	(5)	(4)	16	7
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(11)	(11)	-	-	(19)	(19)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	8	8	-	-	13	13
Change et autres	-	-	(26)	(26)	-	(1)	(16)	(17)
Solde à la clôture de l'exercice	51	75	26	152	15	33	38	86
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	89	333	136	558	90	326	144	560
Transfert à l'étape 1	189	(180)	(9)	-	174	(161)	(13)	-
Transfert à l'étape 2	(25)	86	(61)	-	(18)	85	(67)	-
Transfert à l'étape 3	(4)	(96)	100	-	(5)	(109)	114	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(148)	315	196	363	(183)	232	167	216
Montages des prêts	49	-	-	49	48	-	-	48
Décomptabilisations et échéances	(18)	(38)	-	(56)	(16)	(40)	-	(56)
Changements apportés à un modèle	16	33	-	49	-	-	-	-
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	59	120	226	405	-	7	201	208
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(320)	(320)	-	-	(306)	(306)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	87	87	-	-	118	118
Change et autres	-	1	(24)	(23)	(1)	-	(21)	(22)
Solde à la clôture de l'exercice	148	454	105	707	89	333	136	558
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	80	225	-	305	74	219	-	293
Transfert à l'étape 1	152	(152)	-	-	107	(107)	-	-
Transfert à l'étape 2	(32)	32	-	-	(21)	21	-	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(178)	179	-	(1)	(173)	174	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(100)	429	82	411	(96)	288	72	264
Montages des prêts	18	-	-	18	20	-	-	20
Décomptabilisations et échéances	(6)	(25)	-	(31)	(4)	(24)	-	(28)
Changements apportés à un modèle	(1)	(10)	-	(11)	-	-	-	-
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	30	96	261	387	5	5	246	256
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(333)	(333)	-	-	(339)	(339)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	85	85	-	-	93	93
Change et autres	-	-	(13)	(13)	1	1	-	2
Solde à la clôture de l'exercice	110	321	-	431	80	225	-	305
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	338	496	311	1 145	298	408	209	915
Transfert à l'étape 1	180	(172)	(8)	-	201	(187)	(14)	-
Transfert à l'étape 2	(184)	195	(11)	-	(50)	65	(15)	-
Transfert à l'étape 3	(8)	(285)	293	-	(1)	(66)	67	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	227	1 106	744	2 077	(214)	353	250	389
Montages des prêts	208	-	-	208	199	-	-	199
Décomptabilisations et échéances	(85)	(128)	-	(213)	(102)	(82)	-	(184)
Changements apportés à un modèle	(30)	8	-	(22)	-	-	-	-
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	308	724	1 018	2 050	33	83	288	404
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(716)	(716)	-	-	(203)	(203)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	72	72	-	-	66	66
Change et autres	12	38	(77)	(27)	7	5	(49)	(37)
Solde à la clôture de l'exercice	658	1 258	608	2 524	338	496	311	1 145
Total à la clôture de l'exercice	967	2 108	739	3 814	522	1 087	485	2 094
Composition : Prêts	756	1 820	727	3 303	403	984	463	1 850
Autres instruments de crédit 3)	211	288	12	511	119	103	22	244

1) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 16 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ((3) millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

2) En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

3) D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs du bilan consolidé.

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2020 et 2019 se présentent comme suit :

	2020				2019			
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 2)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs 3)	Montant net	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 2)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs 3)	Montant net
Répartition géographique : 1)								
Canada	276 868	303	1 323	275 242	258 842	207	740	257 895
États-Unis	160 192	410	1 225	158 557	158 454	256	630	157 568
Autres pays	11 247	14	28	11 205	10 648	-	17	10 631
Total	448 307	727	2 576	445 004	427 944	463	1 387	426 094

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 12 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (22 millions en 2019).

3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 499 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (222 millions en 2019).

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2020 et 2019 :

	2020			2019		
	Solde brut des prêts douteux 3)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 4)	Solde net des prêts douteux 3)	Solde brut des prêts douteux 3)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 4)	Solde net des prêts douteux 3)
Répartition géographique : 2)						
Prêts hypothécaires à l'habitation	409	16	393	414	17	397
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	340	105	235	468	136	332
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 1)	2 889	606	2 283	1 747	310	1 437
Total	3 638	727	2 911	2 629	463	2 166
Répartition géographique : 2)						
Canada	1 343	303	1 040	914	207	707
États-Unis	2 211	410	1 801	1 715	256	1 459
Autres pays	84	14	70	-	-	-
Total	3 638	727	2 911	2 629	463	2 166

1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

2) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

3) Le solde brut des prêts douteux et le solde net des prêts douteux ne tiennent pas compte des prêts douteux qui ont été acquis.

4) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 12 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (22 millions en 2019).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2020 et 2019.

	2020				2019			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	806	543	43	1 392	806	465	16	1 287
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	2 136	345	65	2 546	1 590	426	87	2 103
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	180	330	22	532	351	207	59	617
Total	3 122	1 218	130	4 470	2 747	1 098	162	4 007

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 53 millions de dollars et à 54 millions au 31 octobre 2020 et 2019, respectivement.

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Au 31 octobre 2020, selon le scénario de référence utilisé pour calculer la provision pour pertes sur créances, il est prévu que l'économie canadienne se contracte, l'économie américaine suivant une trajectoire similaire. Ceci fait contraste au scénario de référence publié au 31 octobre 2019 selon lequel les économies canadienne et américaine connaîtraient une croissance modérée au cours de la période visée par les prévisions. En présumant d'un scénario de référence à l'égard des prévisions économiques d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 375 millions de dollars au 31 octobre 2020 (1 325 millions en 2019), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 3 075 millions (1 609 millions en 2019).

Au 31 octobre 2020, les prévisions économiques aux termes du scénario défavorable font état d'une contraction plus sévère de l'économie canadienne et américaine pour le reste de 2020, avec un recul supplémentaire en 2021 avant de remonter en 2022. Ce scénario est très différent du scénario défavorable au 31 octobre 2019 selon lequel les prévisions faisaient état d'une récession plus typique suivie d'une reprise constante qui se poursuivrait jusqu'à la fin de la période visée par les prévisions. En présumant d'un scénario défavorable d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 4 875 millions de dollars au 31 octobre 2020 (2 800 millions en 2019), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 3 075 millions (1 609 millions en 2019).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques utilisées pour évaluer la provision liée aux prêts productifs au cours de la période de prévision. Les valeurs présentées correspondent aux valeurs moyennes nationales de clôture de l'année civile 2020 pour le scénario de référence et celles des années civiles 2021 et 2022 pour l'ensemble des scénarios. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans nos modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est jugé approprié.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Au 31 octobre 2020							Au 31 octobre 2019						
	Scénario favorable		Scénario de référence			Scénario défavorable		Scénario favorable		Scénario de référence			Scénario défavorable	
	2021	2022	2020	2021	2022	2021	2022	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021
Produit intérieur brut réel 1)														
Canada	9,0 %	4,0 %	(5,5)%	6,0 %	3,0 %	(2,1)%	0,8 %	2,9 %	2,5 %	1,5 %	1,7 %	1,6 %	(2,3)%	0,5 %
États-Unis	7,0 %	3,7 %	(4,5)%	4,0 %	3,0 %	(2,9)%	0,8 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	1,8 %	1,9 %	(2,0)%	0,6 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans														
Canada	1,8 %	2,0 %	2,3 %	2,2 %	2,2 %	4,5 %	4,0 %	2,0 %	2,1 %	2,1 %	2,3 %	2,3 %	4,5 %	4,1 %
États-Unis	1,6 %	1,8 %	2,2 %	2,0 %	2,1 %	4,4 %	3,7 %	1,8 %	2,0 %	1,9 %	2,3 %	2,4 %	4,1 %	3,6 %
Taux de chômage														
Canada	6,4 %	5,9 %	9,6 %	8,0 %	7,1 %	13,8 %	13,9 %	5,1 %	5,0 %	5,7 %	5,7 %	5,9 %	8,5 %	9,0 %
États-Unis	5,2 %	4,6 %	8,5 %	6,8 %	5,6 %	12,6 %	12,7 %	3,3 %	3,2 %	3,7 %	3,7 %	3,8 %	6,1 %	6,8 %
Indice des prix des habitations 1)														
Canada 2)	9,6 %	5,4 %	7,2 %	4,5 %	2,5 %	(9,1)%	(4,6)%	3,7 %	3,7 %	0,5 %	2,0 %	2,5 %	(12,3)%	(4,7)%
États-Unis 3)	4,7 %	4,2 %	3,9 %	1,4 %	2,7 %	(7,3)%	(2,2)%	4,4 %	4,2 %	3,4 %	3,0 %	2,7 %	(5,7)%	(2,2)%

1) Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations correspondent à des taux de croissance d'un exercice à l'autre.

2) Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence IPP.

3) Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 2 300 millions de dollars, comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 3 075 millions au 31 octobre 2020 (1 050 millions, comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 1 609 millions au 31 octobre 2019).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsque la renégociation se solde par des concessions importantes et que celles-ci sont faites pour des motifs économiques ou juridiques associés aux problèmes financiers de l'emprunteur et dont nous n'aurions pas tenu compte autrement, le prêt est classé dans les prêts douteux. Nous jugeons qu'une ou plusieurs des concessions suivantes sont importantes : 1) une réduction du taux d'intérêt déjà établi; 2) le report de la date ou des dates d'échéance du prêt et l'imputation d'un taux d'intérêt plus faible que le taux du marché en vigueur qui serait exigé pour un nouveau prêt d'une durée similaire; et 3) la radiation du capital ou des intérêts courus.

Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts productifs si les modifications ne sont pas considérées comme étant importantes, ou sont reclassés dans cette catégorie lorsqu'ils ne présentent plus aucune des caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 était de 8 649 millions de dollars (209 millions en 2019), y compris des modifications aux reports de paiements liés à la COVID-19 de 8 485 millions. Les prêts modifiés de 49 millions (36 millions en 2019 et 53 millions en 2018) ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020. Au 31 octobre 2020, 1 469 millions de dollars (66 millions au 31 octobre 2019) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus en vue de l'utilisation ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et sont comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 44 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (87 millions en 2019). Au 31 octobre 2020, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 27 millions (55 millions en 2019). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion aux pages 84 à 85 du présent rapport.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, mesurer, surveiller et contrôler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion, aux pages 84 à 91 du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et les écarts de taux, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion, aux pages 92 à 96 du présent Rapport annuel.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéficiaire.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion, aux pages 97 à 105 du présent Rapport annuel.

Note 6 : Transfert d'actifs

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH et de notre propre programme. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés.

Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Comme nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires et le produit en trésorerie en découlant comme un financement garanti au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, nous avons vendu pour 6 644 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (6 692 millions en 2019).

Au deuxième trimestre, nous avons participé au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) qu'a lancé le gouvernement du Canada en tant que mesure annoncée dans le contexte de la COVID-19. En vertu du PAPHA, nous évaluons si la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts ont été transférés pour déterminer si les prêts hypothécaires remplissent les conditions de décomptabilisation. Ces prêts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces prêts titrisés. Nous comptabilisons toujours les prêts dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes :

(en millions de dollars canadiens)	2020		2019	
	Valeur comptable 1)	Juste valeur	Valeur comptable 1)	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation 2)	345		165	
Prêts hypothécaires à l'habitation	8 453		6 357	
Autres actifs connexes 3)	10 363		10 872	
Total	19 161	19 357	17 394	17 418
Passifs connexes 4)	18 617	19 213	16 993	17 202

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision, le cas échéant.

2) Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

3) Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

4) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Certains chiffres des périodes précédentes ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Actifs financiers transférés

Nous conservons les droits de gestion de prêts hypothécaires à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, nous avons vendu et décomptabilisé pour 720 millions de dollars de ces prêts (460 millions en 2019 et 936 millions en 2018) et avons comptabilisé un profit de 33 millions (15 millions en 2019 et 21 millions en 2018) dans le poste Autres, sous revenus autres que d'intérêts. Nous conservons les droits de gestion à l'égard de ces prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable des droits de gestion de prêts hypothécaires se chiffrait à 29 millions (43 millions au 31 octobre 2019) et la juste valeur était de 30 millions (46 millions au 31 octobre 2019).

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Par ailleurs, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2020, nous détenions pour 28 millions de dollars de titres garantis par des créances hypothécaires inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé (1 million au 31 octobre 2019), représentant ainsi le maintien de notre engagement classés dans nos titres de négociation. Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

À compter du deuxième trimestre de 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés en tant que mesure annoncée dans le contexte de la COVID-19 dans le cadre duquel nous avons accordé des prêts qui sont financés par le gouvernement. Nous avons déterminé que ces prêts peuvent être décomptabilisés, étant donné que la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés, et c'est pourquoi nous ne comptabilisons pas ces prêts dans notre bilan consolidé.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 7 696 millions de dollars et à 80 962 millions, respectivement (12 960 millions et 73 696 millions, respectivement, au 31 octobre 2019). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissions pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes, nos prêts automobiles canadiens et nos prêts visant du matériel américains afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes émanant des entités de titrisation de la Banque :

(en millions de dollars canadiens)	2020		2019	
	Valeur comptable 1)	Juste valeur	Valeur comptable 1)	Juste valeur
Actifs				
Créances de cartes de crédit	6 825	6 825	7 747	7 747
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers 2)	6 291	6 312	5 872	5 876
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	484	484	716	721
Total	13 600	13 621	14 335	14 344
Passifs connexes 3)	8 272	8 416	10 166	10 209

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

3) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entité de titrisation américaine des clients

Nous soutenons une entité de titrisation des clients (aussi appelée conduit multicédants soutenu par des banques) qui fournit à nos clients d'autres sources de financement par l'entremise de la titrisation de leurs actifs. Cette entité donne à nos clients l'accès à du financement sur les marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés;

l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs afin de financer les achats. Nous ne vendons pas d'actifs à cette entité de titrisation des clients. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons établi que nous la contrôlions et, en notre qualité de fournisseur de trésorerie et de mandataire chargé de sa gestion, nous la consolidons puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour influencer sur ces rendements.

Nous offrons à cette entité des facilités de soutien de trésorerie engagées, ce qui peut exiger que nous lui fournissions du financement supplémentaire advenant certains événements. Le montant total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités était de 7 340 millions de dollars au 31 octobre 2020 (6 733 millions au 31 octobre 2019).

Entités de capital et de financement

Au cours de l'exercice, nous avons créé une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,3 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) pour un montant de 1 250 millions émises par BMO concurremment avec les billets avec remboursement de capital à recours limité. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer le risque de crédit que posent certains actifs sous forme de prêts. Nous achetons auprès de ces entités une protection de crédit contre des événements de crédit admissibles. À leur tour, les entités garantissent leur obligation en émettant des billets liés à une garantie. Les actifs sous forme de prêts ne sont pas vendus ni attribués à ces entités et demeurent inscrits à notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2020, 120 millions de dollars de billets liés à une garantie et émis par ces entités étaient pris en compte dans le montant des dépôts figurant à notre bilan consolidé (325 millions au 31 octobre 2019).

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Entités de titrisation canadiennes des clients 1)	Entités de capital	Entités de titrisation	Entités de titrisation canadiennes des clients 1)	Entités de capital	Entités de titrisation
Participations inscrites dans notre bilan consolidé						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46	1 173	-	66	547	-
Titres de négociation	75	-	72	8	-	35
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	158	-	-	567	-	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	291	-	-	616	-	-
Titres au coût amorti	-	-	102	-	-	102
Instruments dérivés	22	-	-	-	-	-
Titres divers	-	39	-	-	15	-
	592	1 212	174	1 257	562	137
Dépôts	46	1 173	-	66	547	-
Divers	-	25	-	-	9	-
	46	1 198	-	66	556	-
Risque de perte 2)	7 015	1	174	7 453	-	137
Total des actifs des entités	5 265	1 198	2 560	4 854	556	875

1) Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Tous les actifs détenus par ces entités sont situés au Canada.

2) Le risque de perte représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, le total des montants engagés de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les prêts.

Entités de titrisation canadiennes des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Nous ne vendons pas d'actifs à ces entités de titrisation des clients. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous ne les contrôlons pas, puisque nous n'avons aucun pouvoir sur leurs principales activités, soit la gestion de leurs actifs.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et de tout montant non utilisé de l'entité financée par BMO était de 6 469 millions de dollars au 31 octobre 2020 (6 262 millions au 31 octobre 2019).

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités. En 2019, l'une de nos entités de capital a remboursé un billet que nous avions émis. On trouvera d'autres renseignements à ce sujet à la note 16.

Entités de titrisation

Les entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur de certaines entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, mais ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation, nous continuons d'inscrire les actifs transférés. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs transférés, nous comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2020, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 69 millions de dollars (35 millions au 31 octobre 2019) et un montant de néant (néant au 31 octobre 2019) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2020, nous détenions pour 3 millions de dollars de titres inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé (néant au 31 octobre 2019).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 5 797 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (810 millions en 2019) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisés; les profits et les pertes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Par suite de notre évaluation, nous avons conclu que nous ne contrôlions pas ces fonds. Nos intérêts économiques dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisaient 1 718 millions de dollars au 31 octobre 2020 (1 728 millions en 2019), dont 444 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 274 millions de titres détenus à des fins de transaction au 31 octobre 2020 (469 millions et 1 259 millions, respectivement en 2019) lesquels sont pris en compte dans notre bilan consolidé.

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisées dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces investissements en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces investissements. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces investissements. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des participations dans des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2020 et 2019, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés ou sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées en résultat. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos billets liés à des titres de participation sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2020 était de 6 560 millions de dollars (5 736 millions en 2019), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 5 967 millions (5 660 millions en 2019).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés que nous avons conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	10 510	(7 585)	2 925	7 588	(5 834)	1 754
Contrats de garantie de taux d'intérêt	29	(276)	(247)	44	(157)	(113)
Contrats à terme standardisés	3	(18)	(15)	1	(4)	(3)
Options achetées	667	-	667	632	-	632
Options vendues	-	(714)	(714)	-	(403)	(403)
Contrats de change 1)						
Swaps de devises	2 080	(1 428)	652	2 394	(1 383)	1 011
Swaps de taux d'intérêt et de devises	4 151	(4 207)	(56)	3 471	(4 950)	(1 479)
Contrats de change à terme	3 611	(2 954)	657	2 796	(2 379)	417
Options achetées	346	-	346	188	-	188
Options vendues	-	(312)	(312)	-	(203)	(203)
Contrats sur produits de base						
Swaps	2 162	(1 733)	429	754	(1 273)	(519)
Contrats à terme standardisés	53	(144)	(91)	122	(40)	82
Options achetées	373	-	373	270	-	270
Options vendues	-	(456)	(456)	-	(367)	(367)
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit	8 461	(6 514)	1 947	1 199	(2 999)	(1 800)
Achetés	11	(6)	5	2	(98)	(96)
Vendus	-	(8)	(8)	47	(4)	43
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation	32 457	(26 355)	6 102	19 508	(20 094)	(586)
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt 2)						
Couvertures de flux de trésorerie - swaps	2 602	(43)	2 559	1 393	(121)	1 272
Couvertures de juste valeur - swaps	1 118	(2 257)	(1 139)	799	(1 435)	(636)
Total des swaps	3 720	(2 300)	1 420	2 192	(1 556)	636
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie	638	(1 710)	(1 072)	420	(1 948)	(1 528)
Couvertures de juste valeur	-	(1)	(1)	-	-	-
Total des contrats de change	638	(1 711)	(1 073)	420	(1 948)	(1 528)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	-	(9)	(9)	24	-	24
Total des contrats sur titres de participation	-	(9)	(9)	24	-	24
Juste valeur totale - instruments dérivés de couverture 3)	4 358	(4 020)	338	2 636	(3 504)	(868)
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation et de couverture	36 815	(30 375)	6 440	22 144	(23 598)	(1 454)
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(19 302)	19 302	-	(13 538)	13 538	-
Total	17 513	(11 073)	6 440	8 606	(10 060)	(1 454)

1) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

2) La juste valeur des contrats à terme d'obligations désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur est arrondie à néant au 31 octobre 2020 (nous ne détenions aucun contrat à terme d'obligations au 31 octobre 2019).

3) La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	-	4 148 257	4 148 257	-	4 209 193	4 209 193
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	517 332	517 332	-	491 437	491 437
Options achetées	24 683	57 833	82 516	13 737	42 084	55 821
Options vendues	3 796	64 728	68 524	16 446	49 487	65 933
Contrats à terme standardisés	297 578	-	297 578	225 747	-	225 747
Total des contrats de taux d'intérêt	326 057	4 788 150	5 114 207	255 930	4 792 201	5 048 131
Contrats de change ¹⁾						
Swaps de devises	-	47 805	47 805	-	47 977	47 977
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	534 752	534 752	-	499 571	499 571
Contrats de change à terme	-	494 640	494 640	-	453 711	453 711
Options achetées	1 673	39 067	40 740	3 295	37 397	40 692
Options vendues	2 346	41 327	43 673	2 502	42 075	44 577
Contrats à terme standardisés	1 608	-	1 608	882	-	882
Total des contrats de change	5 627	1 157 591	1 163 218	6 679	1 080 731	1 087 410
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	30 613	30 613	-	24 722	24 722
Options achetées	4 846	5 728	10 574	3 615	6 608	10 223
Options vendues	6 514	3 704	10 218	5 230	4 371	9 601
Contrats à terme standardisés	39 011	-	39 011	32 422	-	32 422
Total des contrats sur produits de base	50 371	40 045	90 416	41 267	35 701	76 968
Contrats sur titres de participation	110 274	60 202	170 476	39 952	50 910	90 862
Contrats de crédit						
Achetés	-	7 407	7 407	-	5 361	5 361
Vendus	-	1 795	1 795	-	2 068	2 068
Total	492 329	6 055 190	6 547 519	343 828	5 966 972	6 310 800

1) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 2 603 millions de dollars (2 613 millions en 2019).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. En outre, nous avons recours à des dépôts pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Dans la mesure où ces instruments dérivés comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) du Rapport de gestion à la page 95 du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change du Rapport de gestion à la page 96. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à courir					2020	2019
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence 1)		16 332	29 011	30 395	16 040	518	92 296	93 611
Taux d'intérêt fixe moyen		1,04 %	1,60 %	1,51 %	1,14 %	1,57 %	1,39 %	2,01 %
Risque de change – Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré 2)								
Paire dollar canadien-dollar américain								
Montant nominal de référence		8 405	15 218	12 435	7 072	251	43 381	40 154
Taux d'intérêt fixe moyen		1,86 %	1,96 %	2,10 %	1,53 %	3,02 %	1,92 %	1,95 %
Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain		1,3378	1,3140	1,3076	1,3458	1,3122	1,3219	1,3034
Paire dollar canadien-euro								
Montant nominal de référence		4 621	10 553	1 924	-	201	17 299	20 357
Taux d'intérêt fixe moyen		2,27 %	2,07 %	2,41 %	-	2,97 %	2,17 %	2,21 %
Cours de change moyen : dollar canadien-euro		1,4671	1,5088	1,5395	-	1,4870	1,5008	1,4892
Autres paires de devises 3)								
Montant nominal de référence 4)		365	4 426	2 077	236	-	7 104	7 849
Taux d'intérêt fixe moyen		2,83 %	2,80 %	2,35 %	1,62 %	-	2,63 %	2,57 %
Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro		0,7725	1,3338	1,2744	1,4753	-	1,2923	1,3348
Risque lié aux cours des actions – swap sur rendement total								
Montant nominal de référence		302	-	-	-	-	302	316
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence 5)		19 571	31 221	28 393	15 553	-	94 738	93 467
Taux d'intérêt fixe moyen		0,85 %	1,69 %	1,68 %	1,40 %	-	1,47 %	2,23 %
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)								
Montant nominal de référence		48	-	-	-	-	48	-
Prix moyen en dollars		126	-	-	-	-	126	-
Risque de change – Swaps de devises								
Paire dollar américain – livre sterling								
Montant nominal de référence 6)		-	-	39	-	-	39	-
Taux d'intérêt fixe moyen		-	-	0,66 %	-	-	0,66 %	-
Cours de change moyen : dollar américain-livre sterling		-	-	1,3024	-	-	1,3024	-
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable		8 219	-	-	-	-	8 219	6 495
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable		892	-	-	-	-	892	685

1) Au 31 octobre 2020, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 31 décembre 2021 se chiffrait à 48 825 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains.

2) Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

3) Comprend les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling ou dollar canadien-dollar de Hong Kong, le cas échéant.

4) Au 31 octobre 2020, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à 718 millions de dollars selon le TIOL en livres sterling.

5) Au 31 octobre 2020, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à 55 130 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains et à 41 millions selon le TIOL en livres sterling.

6) Au 31 octobre 2020, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à 39 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable sur les marchés financiers pertinents, comme le TIOL ou le taux des acceptations bancaires.

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur ces instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie comme un ajustement des revenus nets d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats, sur la durée de la couverture.

Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de l'investissement net dans des établissements à l'étranger. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant. Puisque le montant nominal de référence des dépôts et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité n'existe au sein de ces relations de couverture.

Les tableaux suivants présentent de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 31 octobre 2019 :

2020					
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable des instruments de couverture 1)		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	2 602	(43)	2 516	(2 520)	4
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme	638	(1 710)	(315)	315	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	-	(9)	(108)	108	-
	3 240	(1 762)	2 093	(2 097)	4
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - passif-dépôts	-	(9 111)	(131)	131	-
Total	3 240	(10 873)	1 962	(1 966)	4

1) Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

2019					
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable des instruments de couverture 1)		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	1 393	(121)	3 142	(3 118)	15
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme	420	(1 948)	(1 195)	1 195	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	24	-	15	(15)	-
	1 837	(2 069)	1 962	(1 938)	15
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - passif-dépôts	-	(7 180)	(17)	17	-
Total	1 837	(9 249)	1 945	(1 921)	15

1) Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent de l'information ayant trait aux répercussions, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global, des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 31 octobre 2019 :

							2020	
							Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
(en millions de dollars canadiens)	Solde au 31 octobre 2019	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2020 1)	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées		
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	1 156	2 512	(139)	3 529	2 359	1 170		
Risque de change	(444)	(350)	35	(759)	(759)	-		
Risque lié au cours des actions	17	(108)	41	(50)	(50)	-		
	729	2 054	(63)	2 720	1 550	1 170		
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(1 808)	(131)	-	(1 939)	(1 939)	-		
Total	(1 079)	1 923	(63)	781	(389)	1 170		

1) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffre à (741) millions de dollars.

							2019	
							Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
(en millions de dollars canadiens)	Solde au 1 ^{er} novembre 2018	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2019 1)	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées		
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	(2 211)	3 127	240	1 156	1 150	6		
Risque de change	751	(1 177)	(18)	(444)	(444)	-		
Risque lié au cours des actions	30	15	(28)	17	17	-		
	(1 430)	1 965	194	729	723	6		
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(1 791)	(17)	-	(1 808)	(1 808)	-		
Total	(3 221)	1 948	194	(1 079)	(1 085)	6		

1) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffre à (216) millions de dollars.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

Tout actif ou passif à taux fixe qui fait partie de la relation de couverture est ajusté en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont l'incidence de la contrepartie et notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et l'écart entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 31 octobre 2019 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2020

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1)		Inefficacité de la couverture			Valeur comptable de l'élément couvert 2)	Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts	
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres		Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur 3)								
Swaps de taux d'intérêt	1 118	(2 257)						
Swaps de devises	-	(1)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	(1 791)	1 794	3	58 608	2 762	25
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	622	(620)	2	(39 950)	(943)	8
Total	1 118	(2 258)	(1 169)	1 174	5	18 658	1 819	33

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

3) En ce qui concerne les contrats à terme d'obligations désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur, tous les montants dans le tableau sont arrondis à néant au 31 octobre 2020 (nous ne détenons aucun contrat à terme d'obligations au 31 octobre 2019).

(en millions de dollars canadiens)

2019

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1)		Inefficacité de la couverture			Valeur comptable de l'élément couvert 2)	Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts	
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres		Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur								
Swaps de taux d'intérêt	799	(1 435)						
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	(2 072)	2 058	(14)	53 672	1 249	8
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	1 269	(1 255)	14	(41 277)	(609)	308
Total	799	(1 435)	(803)	803	-	12 395	640	316

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché. Le risque de marché découle de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et les écarts de taux, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter le risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, notamment en exigeant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : tient compte de la perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément, dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément aux normes d'adéquation des fonds propres édictées par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

	2020						2019
	Valeur de remplacement 1)	Équivalent-risque de crédit 1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement 1)	Équivalent-risque de crédit 1)	Actifs pondérés en fonction des risques	
(en millions de dollars canadiens)							
Contrats de taux d'intérêt							
Hors cote							
Swaps	5 228	10 713	3 380	3 233	8 114	2 300	
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 153	3 332	1 479	102	1 162	236	
Options achetées	2	55	12	11	62	39	
Options vendues	68	206	150	38	154	98	
	6 451	14 306	5 021	3 384	9 492	2 673	
Négoiés en bourse							
Contrats à terme standardisés	22	83	2	90	161	3	
Options achetées	45	66	1	28	40	1	
Options vendues	3	4	-	3	6	-	
	70	153	3	121	207	4	
Total des contrats de taux d'intérêt	6 521	14 459	5 024	3 505	9 699	2 677	
Contrats de change 2)							
Hors cote							
Swaps	872	5 581	794	1 184	6 248	989	
Contrats de change à terme	1 032	7 859	823	1 753	7 225	1 260	
Options achetées	68	196	95	40	167	46	
Options vendues	5	76	27	10	119	29	
	1 977	13 712	1 739	2 987	13 759	2 324	
Négoiés en bourse							
Contrats à terme standardisés	1	2	-	13	20	-	
Options achetées	12	17	-	13	24	-	
Options vendues	12	18	-	-	2	-	
	25	37	-	26	46	-	
Total des contrats de change	2 002	13 749	1 739	3 013	13 805	2 324	
Contrats sur produits de base							
Hors cote							
Swaps	1 424	4 215	2 119	213	2 154	629	
Options achetées	117	746	257	98	472	125	
Options vendues	1	234	74	116	370	204	
	1 542	5 195	2 450	427	2 996	958	
Négoiés en bourse							
Contrats à terme standardisés	635	1 612	33	393	1 079	22	
Options achetées	373	562	11	378	567	11	
Options vendues	221	363	7	1	52	1	
	1 229	2 537	51	772	1 698	34	
Total des contrats sur produits de base	2 771	7 732	2 501	1 199	4 694	992	
Contrats sur titres de participation							
Hors cote	563	8 010	2 399	197	4 572	1 246	
Négoiés en bourse	5 958	10 135	203	1 083	2 580	52	
Total des contrats sur titres de participation	6 521	18 145	2 602	1 280	7 152	1 298	
Contrats de crédit	272	741	75	277	496	34	
Total	18 087	54 826	11 941	9 274	35 846	7 325	

1) La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

2) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

	Terme à courir					2020	2019
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps	1 605 404	1 235 423	802 411	526 599	165 454	4 335 291	4 396 272
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	787 563	134 021	30 870	11 245	2 299	965 998	838 938
Total des contrats de taux d'intérêt	2 392 967	1 369 444	833 281	537 844	167 753	5 301 289	5 235 210
Contrats de change ¹⁾							
Swaps	155 542	215 827	138 246	100 254	27 632	637 501	604 728
Contrats de change à terme	480 223	11 892	2 209	289	27	494 640	453 711
Contrats à terme standardisés	1 580	28	-	-	-	1 608	882
Options	76 721	6 490	1 202	-	-	84 413	85 269
Total des contrats de change	714 066	234 237	141 657	100 543	27 659	1 218 162	1 144 590
Contrats sur produits de base							
Swaps	9 591	18 447	2 296	279	-	30 613	24 722
Contrats à terme standardisés	15 300	20 536	2 878	297	-	39 011	32 422
Options	9 180	10 583	1 012	17	-	20 792	19 824
Total des contrats sur produits de base	34 071	49 566	6 186	593	-	90 416	76 968
Contrats sur titres de participation							
	118 139	38 527	11 758	2 071	283	170 778	91 178
Contrats de crédit ²⁾							
	944	615	3 395	3 815	433	9 202	7 429
Total du montant nominal de référence	3 260 187	1 692 389	996 277	644 866	196 128	6 789 847	6 555 375

1) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

2) Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il y a eu une réduction de valeur pour dépréciation du matériel informatique de 4 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 (néant en 2019 et en 2018). Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu.

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'a le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés dans les bureaux et matériel sous les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, le loyer net constaté dans le poste bureaux et matériel, sous les charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats, s'est établi, pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et 2018, à 600 millions de dollars et à 530 millions, respectivement.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel détenus et loués.

(en millions de dollars canadiens)

2020

2019

	2020						2019						
	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation 1)	Total	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût													
Solde à l'ouverture de l'exercice	109	1 534	2 470	973	1 615	s. o.	6 701	145	1 627	2 229	933	1 514	6 448
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 1) 2)	-	(23)	(65)	-	-	2 053	1 965	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Entrées/modifications de contrats de location	8	53	168	41	167	559	996	10	86	343	57	124	620
Sorties 3)	(6)	(116)	(104)	(122)	(28)	(22)	(398)	(45)	(179)	(102)	(15)	(24)	(365)
Change et autres	1	6	12	12	15	(10)	36	(1)	-	-	(2)	1	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	112	1 454	2 481	904	1 769	2 580	9 300	109	1 534	2 470	973	1 615	6 701
Amortissement et dépréciation cumulés													
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	961	1 786	742	1 157	s. o.	4 646	-	1 016	1 662	704	1 080	4 462
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 1)	-	-	(27)	-	-	27	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sorties 2)	-	(93)	(100)	(120)	(25)	(22)	(360)	-	(114)	(101)	(12)	(20)	(247)
Amortissement	-	64	218	52	107	360	801	-	59	227	51	98	435
Change et autres	-	4	11	6	11	(2)	30	-	-	(2)	(1)	(1)	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	-	936	1 888	680	1 250	363	5 117	-	961	1 786	742	1 157	4 646
Valeur comptable nette	112	518	593	224	519	2 217	4 183	109	573	684	231	458	2 055

1) Le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui prévoit la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'adoption dans les résultats non distribués d'ouverture, sans retraitement des chiffres des périodes antérieures (note 1).

2) Comprend la valeur comptable nette des immeubles transférés aux actifs au titre de droits d'utilisation.

3) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 16.

Note 10 : Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Clearpool Group Inc. (Clearpool)

Le 6 avril 2020, nous avons réalisé l'acquisition de Clearpool, un fournisseur de solutions de négociation électronique basé à New York et exerçant des activités tant aux États-Unis qu'au Canada, pour une contrepartie en trésorerie de 139 millions de dollars américains (196 millions de dollars canadiens) plus une contrepartie conditionnelle d'environ 7 millions de dollars américains (11 millions de dollars canadiens) fondée sur l'atteinte de certaines cibles en matière de produits sur quatre ans. L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, et l'entreprise acquise de même que l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Marchés des capitaux.

Dans le cadre de cette acquisition, nous avons acquis des immobilisations incorporelles de 85 millions de dollars et un écart d'acquisition de 132 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de trois à huit ans. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Le tableau ci-dessous résume la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)

	Clearpool
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	217
Autres actifs	44
Total des actifs	261
Passifs	54
Prix d'achat	207

La ventilation du prix d'achat de Clearpool est finale.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat payé aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les 10 premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces 10 années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2,5 % (2,5 % en 2019). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2020 se situaient dans une fourchette de 6,0 % à 10,3 % (8,0 % à 11,0 % en 2019), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de

chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT.

Aucune réduction de valeur pour dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été constatée au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			BMO Gestion de patrimoine		BMO Marchés des capitaux		Total
	PE Canada	PE États-Unis	Total	Activités traditionnelles de gestion de patrimoine	Assurance	Total		
Solde au 31 octobre 2018	97	3 797	3 894	2 129	2	2 131	348	6 373
Change et autres 1)	-	(1)	(1)	16	-	16	(48)	(33)
Solde au 31 octobre 2019	97	3 796	3 893	2 145	2	2 147	300	6 340
Acquisitions durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	132	132
Change et autres 1)	-	45	45	23	-	23	(5)	63
Solde au 31 octobre 2020	97 2)	3 841 3)	3 938	2 168 4)	2 5)	2 170	427 6)	6 535

1) Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

2) Concerne essentiellement bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

3) Concerne essentiellement First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I et GE Transportation Finance.

4) Concerne BMO Nesbitt Burns Inc., Groupe de fonds Guardian Ltée, Pyrford International Limited, LGM Investments Limited, M&I, myCFO, Inc., Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc., CTC Consulting LLC, AWMB et F&C Asset Management plc.

5) Concerne AIG.

6) Concerne Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I, Greene Holcomb Fisher, KGS-Alpha Capital Markets et Clearpool.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Réseaux de distribution – succursales	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Coût au 31 octobre 2018	688	951	191	4 127	496	384	6 837
Entrées (sorties)	-	-	-	718	(91)	30	657
Change et autres	72	-	-	(9)	(3)	33	93
Coût au 31 octobre 2019	760	951	191	4 836 1)	402	447	7 587
Entrées (sorties)	-	-	-	562	(124)	(17)	421
Change et autres	7	11	2	18	2	(2)	38
Coût au 31 octobre 2020	767	962	193	5 416 1)	280	428	8 046

1) Ce poste comprend 4 458 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2020 (3 969 millions au 31 octobre 2019).

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Réseaux de distribution – succursales	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Amortissement cumulé au 31 octobre 2018	475	830	191	2 970	-	99	4 565
Amortissement	60	48	-	395	-	51	554
Sorties	-	-	-	(11)	-	-	(11)
Change et autres	16	-	-	7	-	32	55
Amortissement cumulé au 31 octobre 2019	551	878	191	3 361 1)	-	182	5 163
Amortissement	52	46	-	478	-	44	620
Sorties	-	-	-	(173)	-	(38)	(211)
Change et autres	13	9	2	15	-	(7)	32
Amortissement cumulé au 31 octobre 2020	616	933	193	3 681 1)	-	181	5 604
Valeur comptable au 31 octobre 2020	151	29	-	1 735	280	247	2 442
Valeur comptable au 31 octobre 2019	209	73	-	1 475	402	265	2 424

1) Ce poste comprend 2 909 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2020 (2 594 millions au 31 octobre 2019).

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée totalisaient 172 millions de dollars au 31 octobre 2020 (168 millions au 31 octobre 2019) et ont essentiellement trait à des contrats de gestion de fonds.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 se sont chiffrées à 5 millions de dollars (10 millions en 2019 et 13 millions en 2018).

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	2 942	2 700
Intérêts courus à recevoir	1 586	1 755
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	4 352	4 242
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	677	870
Garanties en trésorerie	6 344	3 722
Créances de clients, de négociants et de courtiers	161	177
Actifs liés à l'assurance	1 507	1 163
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	38	46
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	124	186
Métaux précieux 1)	7 744	1 719
Total	25 475	16 580

1) Les métaux précieux sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue				2020	2019
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts	Dépôts à préavis	Dépôts à terme fixe 3)		
Catégories de déposants :						
Banques 1)	3 594	2 460	1 231	31 540	38 825	23 816
Entreprises et administrations publiques	44 111	44 258	124 813	187 497	400 679	343 157
Particuliers	4 661	30 369	111 905	72 595	219 530	201 170
Total 2) 4)	52 366	77 087	237 949	291 632	659 034	568 143
Domiciliation :						
Canada	41 855	67 873	112 543	185 655	407 926	349 714
États-Unis	8 818	9 170	124 129	78 175	220 292	189 546
Autres pays	1 693	44	1 277	27 802	30 816	28 883
Total	52 366	77 087	237 949	291 632	659 034	568 143

1) Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

2) Inclut des billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Comprend 25 651 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2020, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (16 248 millions au 31 octobre 2019). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

4) Au 31 octobre 2020 et 2019, les dépôts comprenaient respectivement 322 951 millions de dollars et 279 860 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 32 254 millions et 36 680 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 27 353 millions de dollars au 31 octobre 2020 (30 051 millions au 31 octobre 2019) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé (en totalité ou en partie) par le client sans pénalité. Comme nous ne nous attendons pas à ce qu'un montant significatif soit remboursé avant l'échéance, nous les avons classés en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 8 358 millions de dollars au 31 octobre 2020 (9 495 millions au 31 octobre 2019).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 24 699 millions de dollars au 31 octobre 2020 (25 465 millions au 31 octobre 2019).

Le tableau qui suit présente les échéances de nos dépôts à terme fixe :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 octobre 2020	192 617	27 855	30 053	18 260	9 683	13 164	291 632
Au 31 octobre 2019	183 952	34 401	23 855	21 735	16 959	13 991	294 893

Nous détenons des actifs liquides non grevés de 306 120 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (249 650 millions en 2019).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2020	158 475	72 186	27 799	258 460
Au 31 octobre 2019	152 499	79 682	26 681	258 862

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2020	18 081	29 679	28 109	82 606	158 475
Au 31 octobre 2019	26 234	8 400	31 155	86 710	152 499

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Les variations de la juste valeur de ces billets structurés sont comptabilisées en tant que revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur des passifs au titre des billets structurés.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats 1)	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2020	18 073	19 175	1 319	(26)	(168)
Au 31 octobre 2019	15 829	15 431	(1 414)	114	(141)

1) La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de négociation figurant à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	8 719	8 613
Intérêts courus à payer	1 359	1 693
Garanties en trésorerie	6 596	5 128
Passifs liés à l'assurance	12 441	11 581
Obligations locatives 1)	2 409	s. o.
Passifs de filiales, autres que des dépôts	-	7 934
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	1 147	1 125
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	2 969	2 204
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	553	329
Total	36 193	38 607

1) Le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui prévoit la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'adoption dans le solde d'ouverture des résultats non distribués, sans retraitement des chiffres des périodes antérieures (note 1).

Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Nous désignons l'obligation liée à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats	Variations de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2020	1 168	1 594	88	(12)	(46)
Au 31 octobre 2019	1 043	1 529	119	(12)	(33)

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs liés aux activités d'assurance :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Passifs liés aux activités d'assurance à l'ouverture de l'exercice	11 581	9 585
Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit :		
Nouveaux contrats	476	706
Polices existantes	182	906
Variations des hypothèses et méthodes actuarielles	(58)	23
Augmentation nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie	600	1 635
Variation des autres passifs liés aux activités d'assurance	260	361
Passifs liés aux activités d'assurance à la clôture de l'exercice	12 441	11 581

Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Revenu des primes directes	1 582	1 944	1 976
Primes cédées	(154)	(158)	(148)
	1 428	1 786	1 828

Obligations locatives

Depuis le 1^{er} novembre 2019, lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 53 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a été de 384 millions. Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, se sont chiffrés à 219 millions. L'IFRS 16 a été adoptée le 1^{er} novembre 2019, sans retraitement des chiffres des périodes antérieures.

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 380 millions de dollars en 2021, 332 millions en 2022, 293 millions en 2023, 275 millions en 2024, 234 millions en 2025 et 1 234 millions par la suite.

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débentures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débentures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à courir et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	2020 Total	2019 Total
Débentures série 20	150	De décembre 2025 à 2040	8,25	Non remboursables	146	145
Billets à moyen terme – série H Tranche 2 8)	1 000	Décembre 2025	3,34	Décembre 2020 1)	961	983
Billets à moyen terme – série I Tranche 1 8)	1 250	Juin 2026	3,32	Juin 2021 2)	1 242	1 230
Billets à moyen terme – série I Tranche 2 8)	850	Juin 2027	2,57	Juin 2022 3)	833	820
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 8)	1 250 US	Décembre 2032	3,80	Décembre 2027 4)	1 771	1 646
Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 8)	850 US	Octobre 2028	4,34	Octobre 2023 5)	1 219	1 180
Billets à moyen terme – série J Tranche 1 8)	1 000	Septembre 2029	2,88	Septembre 2024 6)	996	991
Billets à moyen terme – série J Tranche 2 8) 9)	1 250	Juin 2030	2,08	Juin 2025 7)	1 248	-
Total 10)					8 416	6 995

- 1) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 8 décembre 2020, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 8 décembre 2020. Le 2 novembre 2020, nous avons annoncé notre intention de rembourser, le 8 décembre 2020, la totalité de nos billets à moyen terme, série H, tranche 2 de 1 000 millions de dollars.
- 2) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1^{er} juin 2021, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1^{er} juin 2021.
- 3) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1^{er} juin 2022, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1^{er} juin 2022.
- 4) Remboursables à la valeur nominale le 15 décembre 2027 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- 5) Remboursables à la valeur nominale le 5 octobre 2023 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- 6) Remboursables à la valeur nominale le 17 septembre 2024 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- 7) Remboursables à la valeur nominale le 17 juin 2025 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- 8) Ces billets sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.
- 9) Le 17 juin 2020, nous avons émis 1 250 millions de dollars de billets à moyen terme – série J, Tranche 2.
- 10) Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet d'augmenter leur valeur comptable au 31 octobre 2020 de 119 millions de dollars (baisse de 20 millions en 2019); voir la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

L'information sur l'ensemble des durées à courir jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan aux pages 104 et 105 du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 16 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2020

2019

	2020		2019		Dividendes déclarés par action	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 25	9 425 607	236	0,45	9 425 607	236	0,45
Catégorie B – série 26	2 174 393	54	0,52	2 174 393	54	0,70
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	0,96	20 000 000	500	0,98
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,91	16 000 000	400	0,96
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,96	12 000 000	300	0,95
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,90	8 000 000	200	0,95
Catégorie B – série 35 6)	6 000 000	150	1,25	6 000 000	150	1,25
Catégorie B – série 36 6)	600 000	600	58,50	600 000	600	58,50
Catégorie B – série 38	24 000 000	600	1,21	24 000 000	600	1,21
Catégorie B – série 40	20 000 000	500	1,13	20 000 000	500	1,13
Catégorie B – série 42	16 000 000	400	1,10	16 000 000	400	1,10
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,21	16 000 000	400	1,44
Catégorie B – série 46 1)	14 000 000	350	1,28	14 000 000	350	0,77
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres		4 690			4 690	
Autres instruments de capitaux propres						
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,8 % 2)		658			658	
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1, à 4,3 % 3)		1 250			-	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		6 598			5 348	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	639 232 276	12 971		639 329 625	12 929	
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	6 746 237	471		-	-	
Émises ou annulées aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	563 613	40		902 651	62	
Rachetées aux fins d'annulation et actions propres vendues ou achetées 4) 5)	(652 730)	(52)		(1 000 000)	(20)	
Solde à la clôture de l'exercice	645 889 396	13 430	4,24	639 232 276	12 971	4,06

- 1) Le 17 avril 2019, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 46 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 millions de dollars.
- 2) Le 30 juillet 2019, nous avons émis des billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,8 % d'un montant de 500 millions de dollars américains.
- 3) Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1, à 4,3 % d'un montant de 1 250 millions de dollars.
- 4) Le nombre d'actions ordinaires est présenté déduction faite des 652 730 actions propres au 31 octobre 2020.
- 5) Au cours de l'exercice 2020, nous n'avons racheté aucune de nos actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au cours de l'exercice 2019, nous avons racheté et annulé 1 million de nos actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un coût moyen de 90,00 \$ par action, pour un total de 90 millions de dollars.
- 6) Les séries 35 et 36 ont été rachetées et les dividendes finaux ont été versés le 25 novembre 2020.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende trimestriel non cumulatif 1)	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 25	25,00	0,112813 \$ 2)	1,15 %	25 août 2021 3) 4)	Catégorie B – série 26 8)
Catégorie B – série 26	25,00	Variable 7)	1,15 %	25 août 2021 3) 5)	Catégorie B – série 25 8)
Catégorie B – série 27	25,00	0,24075 \$ 2)	2,33 %	25 mai 2024 3) 4)	Catégorie B – série 28 8) 9)
Catégorie B – série 29	25,00	0,2265 \$ 2)	2,24 %	25 août 2024 3) 4)	Catégorie B – série 30 8) 9)
Catégorie B – série 31	25,00	0,240688 \$ 2)	2,22 %	25 novembre 2024 3) 4)	Catégorie B – série 32 8) 9)
Catégorie B – série 33	25,00	0,190875 \$ 2)	2,71 %	25 août 2025 3) 4)	Catégorie B – série 34 8) 9)
Catégorie B – série 35	25,00	0,3125 \$ 6)	Sans rajustement	25 août 2020 6)	Non convertibles 6)
Catégorie B – série 36	1 000,00	14,6250 \$ 6)	4,97 %	25 novembre 2020 6)	Catégorie B – série 37 6)
Catégorie B – série 38	25,00	0,303125 \$ 2)	4,06 %	25 février 2022 3) 4)	Catégorie B – série 39 8) 9)
Catégorie B – série 40	25,00	0,28125 \$ 2)	3,33 %	25 mai 2022 3) 4)	Catégorie B – série 41 8) 9)
Catégorie B – série 42	25,00	0,2750 \$ 2)	3,17 %	25 août 2022 3) 4)	Catégorie B – série 43 8) 9)
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ 2)	2,68 %	25 novembre 2023 3) 4)	Catégorie B – série 45 8) 9)
Catégorie B – série 46	25,00	0,31875 \$ 2)	3,51 %	25 mai 2024 3) 4)	Catégorie B – série 47 8) 9)

- 1) Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare.
- 2) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.
- 3) Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.
- 4) Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.
- 5) Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux fixe.
- 6) Les actions des séries 35 et 36 ont été rachetées et les dividendes finaux ont été versés le 25 novembre 2020.
- 7) Le taux variable équivaudra au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré d'une prime de rajustement.
- 8) Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertir en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.
- 9) Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 25 novembre 2020, BMO a racheté la totalité de ses 6 millions d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 35 [fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)] émises et en circulation pour un total global de 156 millions de dollars ainsi que la totalité de ses 600 000 actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 36 (FPUNV) pour un total global de 600 millions.

Le 29 juin 2020, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de rachat, le 25 août 2020, des actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 33 (actions privilégiées de série 33) actuellement en circulation. Par conséquent et sous réserve de certaines conditions, les porteurs de ces actions privilégiées avaient le droit, à leur gré, de convertir, au plus tard le 10 août 2020, à raison de une contre une, la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 33 en actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif et à taux variable – série 34 (actions privilégiées de série 34). Au cours de la période de conversion, qui se déroulait du 27 juillet 2020 au 10 août 2020, 118 563 actions privilégiées de série 33 ont été offertes pour être converties en actions privilégiées de série 34, soit moins que le nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus des actions privilégiées de série 33 daté du 29 mai 2015. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 34 n'a été émise et les porteurs des actions privilégiées de série 33 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende pour les actions privilégiées de série 33 pour la période de cinq ans ouverte le 25 août 2020 et close le 24 août 2025 sera de 3,054 %.

Autres instruments de capitaux propres

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 à 4,3 %, d'un montant de 1 250 millions de dollars (FPUNV) qui sont classés comme capitaux propres et qui font partie de nos fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité. Les actions privilégiées de série 48 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Le 30 juillet 2019, nous avons émis des billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,8 %, d'un montant de 500 millions de dollars américains (FPUNV) (billets de catégorie 1) qui sont également classés comme capitaux propres et qui font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres. Les distributions semestrielles sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 seront comptabilisées lorsqu'elles seront à payer. Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2020 et 2019.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2020	2019
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,8 %	500 \$ US	4,8 1)	Août 2024 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 3)	658	658
Billets avec remboursement de capital à recours limité à 4,3 %	1 250 \$	4,3 4)	Novembre 2025 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 4)	1 250	-
Total					1 908	658

1) Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque.

2) Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

3) Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

4) Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, afférents à ces billets doivent être versés semestriellement au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des porteurs dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV). En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, y compris les actions privilégiées de série 48, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés, le seul recours des porteurs de billets étant la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion des actions privilégiées de série 48.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Les actions privilégiées de catégorie B – série 27, 29, 31, 33, 35, 36, 38, 40, 42, 44 et 46, ainsi que les billets de fonds propres de catégorie 1 et, en vertu des dispositions des actions privilégiées de série 48, les billets avec remboursement de capital à recours limité sont assortis d'une disposition concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Notre dernière offre publique de rachat dans le cours normal des activités a pris fin le 2 juin 2020. Nous avons projeté de mettre en place une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto, laquelle nous permettrait de racheter à des fins d'annulation jusqu'à 12 millions d'actions ordinaires sur une période de 12 mois à compter du 3 juin 2020 ou vers cette date. Le processus de renouvellement a été mis en suspens à la lumière de l'annonce faite le 13 mars 2020 par le BSIF selon laquelle tous les rachats d'actions des institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral doivent prendre fin pour le moment.

Au cours de l'exercice 2020, nous n'avons acheté aucune de nos actions ordinaires aux termes de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au cours de l'exercice 2019, nous avons racheté et annulé 1 million de nos actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à un coût moyen de 90,00 \$ l'action, pour un total de 90 millions de dollars.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires. La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Au cours des premier et deuxième trimestres de 2020, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre. Aux troisième et quatrième trimestres de 2020, de nouvelles actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été émises avec un escompte de 2 % sur le cours du marché de ces actions. Au cours de l'exercice 2019, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2020, nous avons réservé 33 200 910 actions ordinaires (39 947 147 en 2019) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Nous avons également réservé 6 446 110 actions ordinaires (6 108 307 en 2019) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs de négociation, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché consentants à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est raisonnable tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chacun de nos instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés.

L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO Marchés des capitaux, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données de marché observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des prix observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix provenant de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de façon indépendante plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de risques de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la valeur d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de courtiers, les prix multisources et toutes les données de marché observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit que la contrepartie de la Banque ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords

de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de caractéristiques de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne qui intègrent des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations, des autres actifs, des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et des autres passifs.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Les tableaux ci-dessous font état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)

2020

	Valeur comptable	Juste valeur	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)
Titres ¹⁾					
Titres comptabilisés au coût amorti	48 466	49 009	18 831	30 178	-
Prêts ¹⁾					
Prêts hypothécaires à l'habitation	126 882	128 815	-	128 815	-
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	69 480	70 192	-	70 192	-
Prêts sur cartes de crédit	7 556	7 556	-	7 556	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ²⁾	238 239	239 929	-	239 929	-
	442 157	446 492	-	446 492	-
Dépôts ³⁾	640 961	643 156	-	643 156	-
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	26 889	27 506	-	27 506	-
Dettes subordonnées	8 416	8 727	-	8 727	-

1) La valeur comptable est présentée déduction faite de la provision.

2) Ne tient pas compte des 2 890 millions de dollars de prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 51 millions de prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

3) Ne tient pas compte des 18 073 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ce tableau ne tient pas compte de certains instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts portant intérêt à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les autres actifs, les acceptations, les titres mis en pension ou prêtés, et les autres passifs.

	Valeur comptable	Juste valeur	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)
Titres 1)					
Titres comptabilisés au coût amorti	24 472	24 622	13 612	11 010	-
Prêts 1)					
Prêts hypothécaires à l'habitation	123 676	124 093	-	124 093	-
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	67 200	67 516	-	67 516	-
Prêts sur cartes de crédit	8 623	8 623	-	8 623	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 2)	224 442	225 145	-	225 145	-
	423 941	425 377	-	425 377	-
Dépôts 3)	552 314	553 444	-	553 444	-
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	27 159	27 342	-	27 342	-
Dettes subordonnées	6 995	7 223	-	7 223	-

1) La valeur comptable est présentée déduction faite de la provision.

2) Ne tient pas compte des 2 156 millions de dollars de prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 22 millions de prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

3) Ne tient pas compte des 15 829 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ce tableau ne tient pas compte de certains instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts portant intérêt à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les autres actifs, les acceptations, les titres mis en pension ou prêtés, et les autres passifs.

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché qui ne sont pas observables en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

	2020								2019	
	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)	Total	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)	Total		
Titres de négociation										
Titres émis ou garantis par :										
l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes	6 529	4 371	-	10 900	6 959	1 371	-	8 330		
l'administration fédérale américaine des municipalités, agences et États américains	1 868	6 467	-	8 335	3 871	3 656	-	7 527		
d'autres administrations publiques	5 702	2 716	-	8 418	8 001	762	-	8 763		
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	16	487	-	503	48	626	-	674		
Titres de créance d'entreprises	1 021	1 495	-	2 516	888	697	-	1 585		
Prêts détenus à des fins de transaction	7	11 487	803	12 297	14	10 494	538	11 046		
Titres de participation d'entreprises	3 767	7 274	-	11 041	2 620	5 091	7	7 718		
Titres de participation d'entreprises	-	67	-	67	-	103	-	103		
Titres de participation d'entreprises	43 757	-	-	43 757	40 155	2	-	40 157		
	62 667	34 364	803	97 834	62 556	22 802	545	85 903		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres émis ou garantis par :										
l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes	452	149	-	601	410	107	-	517		
l'administration fédérale américaine d'autres administrations publiques	180	1 249	-	1 429	364	915	-	1 279		
d'autres administrations publiques	-	44	-	44	-	48	-	48		
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	94	-	94	-	49	-	49		
Titres de créance d'entreprises	-	3	-	3	-	5	-	5		
Titres de participation d'entreprises	70	7 827	-	7 897	146	8 071	-	8 217		
Titres de participation d'entreprises	1 587	10	1 903	3 500	1 536	69	1 984	3 589		
	2 289	9 376	1 903	13 568	2 456	9 264	1 984	13 704		
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par :										
l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes	20 765	1 685	-	22 450	11 168	776	-	11 944		
l'administration fédérale américaine des municipalités, agences et États américains	2 604	2 143	-	4 747	3 798	2 214	-	6 012		
d'autres administrations publiques	14 852	2 842	-	17 694	15 068	907	-	15 975		
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	8	5 267	1	5 276	1	4 159	1	4 161		
Titres de créance d'entreprises	3 643	3 738	-	7 381	4 396	2 939	-	7 335		
Titres de participation d'entreprises	-	12 532	-	12 532	-	14 000	-	14 000		
Titres de participation d'entreprises	792	2 442	-	3 234	2 205	2 802	-	5 007		
Titres de participation d'entreprises	-	-	93	93	-	-	81	81		
	42 664	30 649	94	73 407	36 636	27 797	82	64 515		
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques										
	-	996	1 945	2 941	-	442	1 736	2 178		
Métaux précieux										
	7 744	-	-	7 744	1 719	-	-	1 719		
Passifs à la juste valeur										
Titres vendus à découvert	19 740	9 636	-	29 376	22 393	3 860	-	26 253		
Passifs liés aux billets structurés	-	18 073	-	18 073	-	15 829	-	15 829		
Passifs au titre des contrats de placement	-	1 168	-	1 168	-	1 043	-	1 043		
	19 740	28 877	-	48 617	22 393	20 732	-	43 125		
Actifs dérivés										
Contrats de taux d'intérêt	13	14 916	-	14 929	14	10 443	-	10 457		
Contrats de change	1	10 825	-	10 826	7	9 262	-	9 269		
Contrats sur produits de base	123	2 465	-	2 588	329	817	-	1 146		
Contrats sur titres de participation	750	7 711	-	8 461	226	997	-	1 223		
Swaps sur défaillance	-	11	-	11	-	49	-	49		
	887	35 928	-	36 815	576	21 568	-	22 144		
Passifs dérivés										
Contrats de taux d'intérêt	22	10 871	-	10 893	11	7 943	-	7 954		
Contrats de change	3	10 609	-	10 612	20	10 843	-	10 863		
Contrats sur produits de base	350	1 983	-	2 333	218	1 462	-	1 680		
Contrats sur titres de participation	456	6 067	-	6 523	103	2 896	-	2 999		
Swaps sur défaillance	-	10	4	14	-	101	1	102		
	831	29 540	4	30 375	352	23 245	1	23 598		

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

Au 31 octobre 2020 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée 1)	
					Minimum	Maximum
Titres de participation de sociétés fermées 2)	Titres de participation d'entreprises	1 903	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 5x	s. o. 17x
Prêts 3)	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 945	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	65 points de base	141 points de base
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	803	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité 4)	6 % (4,93)	62 % 5,74

- 1) Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.
 - 2) Les titres de participation de sociétés fermées comprennent 487 millions de dollars d'actions de la Federal Reserve Bank et de la Federal Home Loan Bank des États-Unis que nous comptabilisons au coût, qui se rapproche de la juste valeur, et détenons afin de respecter des exigences réglementaires.
 - 3) L'incidence d'une hausse ou d'une baisse hypothétique de 10 points de base de la marge d'escompte pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques est de 3 millions de dollars.
 - 4) La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement.
- s. o. - sans objet

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée 1)	
					Minimum	Maximum
Titres de participation de sociétés fermées 2)	Titres de participation d'entreprises	1 984	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 5x	s. o. 16x
Prêts 3)	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 736	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	70 points de base	115 points de base
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	538	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité 4)	2 % (5,91)	30 % 8,57

- 1) Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.
 - 2) Les titres de participation de sociétés fermées comprennent 829 millions de dollars d'actions de la Federal Reserve Bank et de la Federal Home Loan Bank des États-Unis que nous comptabilisons au coût, qui se rapproche de la juste valeur, et détenons afin de respecter des exigences réglementaires.
 - 3) L'incidence d'une hausse ou d'une baisse hypothétique de 10 points de base de la marge d'escompte pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques est de 3 millions de dollars.
 - 4) La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement.
- s. o. - sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. L'évaluation de certains titres de participation de sociétés fermées repose sur l'avantage économique que nous tirons du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Marge d'escompte

Le rendement des prêts et des titres de créance d'entreprises correspond au taux d'intérêt qui sert à actualiser les flux de trésorerie futurs attendus dans un modèle d'évaluation. La marge d'escompte représente l'écart entre le rendement d'un instrument et celui d'un instrument de référence. Les instruments de référence, comme les obligations d'État, jouissent de cotes de crédit élevées et sont assortis d'échéances semblables. La marge d'escompte représente donc le rendement du marché qui tient compte de l'incertitude des flux de trésorerie futurs. En règle générale, une augmentation ou une diminution de la marge d'escompte se traduira par une diminution ou une augmentation de la juste valeur.

Taux de remboursement par anticipation

Des modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisés pour calculer la juste valeur de nos titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, de nos titres adossés à des créances hypothécaires et de nos titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Le modèle de flux de trésorerie inclut des hypothèses liées à des taux de remboursement par anticipation conditionnels, à des taux de défaut constants et au pourcentage de perte sur défaut. Les taux de remboursement par anticipation ont une incidence sur nos flux de trésorerie actualisés estimés. Il existe une corrélation négative entre les variations des taux de remboursement par anticipation et les taux d'intérêt. Plus précisément, une augmentation du taux de remboursement par anticipation se traduirait par une augmentation de la juste valeur lorsque le taux d'intérêt de l'actif est inférieur au taux actuel de réinvestissement. Une diminution du taux de remboursement par anticipation donnerait lieu à une diminution de la juste valeur dans le cas où le taux d'intérêt de l'actif est supérieur au taux actuel de réinvestissement.

Ajustement de comparabilité

Les prix comparables de marché sont utilisés pour évaluer la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Cette technique implique l'obtention de prix auprès de tiers pour des instruments semblables et l'application d'ajustements pour refléter les prix de transactions récentes, et les caractéristiques spécifiques à des instruments.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les éléments transférés d'un niveau à un autre reflètent les changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Les transferts du niveau 1 au niveau 2 ont été effectués en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation des titres. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 ont été effectués en raison de la disponibilité accrue de cours du marché sur des marchés actifs.

Le tableau qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019.

	2020		2019	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Titres de négociation	6 582	5 930	5 831	7 985
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	667	334	715	808
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 193	13 425	11 014	7 309
Titres vendus à découvert	7 781	3 871	9 973	7 898

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 au cours des exercices clos le 31 octobre 2020 et 2019, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres.

	Variations de la juste valeur						Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2020	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 3)
	Solde au 31 octobre 2019	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats/émissions	Échéances ou ventes 2)	Échéances ou règlements	vers le niveau 3	depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émises par des agences américaines	538	(351)	9	1 338	(715)	-	225	(241)	803	(232)
Titres de créance d'entreprises	7	10	(2)	50	(68)	-	3	-	-	(1)
Total des titres de négociation	545	(341)	7	1 388	(783)	-	228	(241)	803	(233)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de participation d'entreprises	1 984	4	17	356	(459)	-	1	-	1 903	35
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 984	4	17	356	(459)	-	1	-	1 903	35
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	81	-	1	11	-	-	-	-	93	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	-	1	11	-	-	-	-	94	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques										
	1 736	(3)	156	1 803	-	(1 747)	-	-	1 945	-
Passifs à la juste valeur										
Titres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs dérivés										
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps sur défaillance	1	-	-	-	-	-	4	(1)	4	-
Total des passifs dérivés	1	-	-	-	-	-	4	(1)	4	-

1) La conversion des devises en ce qui a trait aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

2) Comprend le produit des titres vendus à découvert.

3) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2020 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

s. o. - sans objet

Exercice clos le 31 octobre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur						Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2019	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 3)
	Solde au 31 octobre 2018	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats/ émissions	Ventes 2)	Échéances ou règlements				
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	255	(46)	1	654	(399)	-	159	(86)	538	(16)
Titres de créance d'entreprises	7	-	-	44	(43)	-	-	(1)	7	-
Total des titres de négociation	262	(46)	1	698	(442)	-	159	(87)	545	(16)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de participation d'entreprises	1 825	21	(2)	421	(280)	(1)	-	-	1 984	58
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 825	21	(2)	421	(280)	(1)	-	-	1 984	58
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	62	-	2	17	-	-	-	-	81	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	63	-	2	17	-	-	-	-	82	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 450	7	8	1 410	-	(1 139)	-	-	1 736	-
Passifs à la juste valeur										
Titres vendus à découvert	-	-	-	(7)	7	-	-	-	-	s. o.
Total des passifs à la juste valeur	-	-	-	(7)	7	-	-	-	-	-
Passifs dérivés										
Contrats sur titres de participation	1	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-
Swaps sur défaillance	1	-	-	-	-	-	1	(1)	1	-
Total des passifs dérivés	2	-	-	-	-	-	1	(2)	1	-

1) La conversion des devises en ce qui a trait aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

2) Comprend le produit des titres vendus à découvert.

3) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation, les actifs dérivés et les passifs dérivés toujours détenus au 31 octobre 2019 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

s. o. - sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats. Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Taux d'intérêt	1 199	700	437
Change	474	401	377
Titres de participation	(32)	269	449
Produits de base	271	145	63
Autres	34	6	95
Total des revenus de négociation	1 946	1 521	1 421
Présentés en tant que :			
Revenus nets d'intérêts	1 931	1 223	716
Revenus autres que d'intérêts - revenus de négociation	15	298	705
Total des revenus de négociation	1 946	1 521	1 421

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Ces tableaux comportent également les montants non compensés au bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)

2020

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Montants non compensés au bilan			Montant net 3)
				Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2)	Garanties en trésorerie	
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	115 863	3 985	111 878	17 302	92 066	194	2 316
Instruments dérivés	37 164	349	36 815	19 302	3 318	4 799	9 396
	153 027	4 334	148 693	36 604	95 384	4 993	11 712
Passifs financiers							
Instruments dérivés	30 724	349	30 375	19 302	3 011	3 301	4 761
Titres mis en pension ou prêtés	92 643	3 985	88 658	17 302	70 374	263	719
	123 367	4 334	119 033	36 604	73 385	3 564	5 480

(en millions de dollars canadiens)

2019

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Montants non compensés au bilan			Montant net 3)
				Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2)	Garanties en trésorerie	
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	104 949	945	104 004	9 919	93 062	82	941
Instruments dérivés	22 423	279	22 144	13 538	1 740	2 750	4 116
	127 372	1 224	126 148	23 457	94 802	2 832	5 057
Passifs financiers							
Instruments dérivés	23 877	279	23 598	13 538	1 940	2 971	5 149
Titres mis en pension ou prêtés	87 601	945	86 656	9 919	76 501	4	232
	111 478	1 224	110 254	23 457	78 441	2 975	5 381

1) Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

2) Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

3) N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon la ligne directrice Normes de fonds propres établie par le BSIF, en fonction du cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Pour faire face à la perturbation des marchés causée par la COVID-19, le BSIF a annoncé diverses modifications des exigences en matière de fonds propres, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2020.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio de levier sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Le ratio du total des fonds propres est obtenu en divisant le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés.

Au 31 octobre 2020, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios de capital cibles, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux banques d'importance systémique intérieure, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 1,0 %.

Mesures des fonds propres réglementaires, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier ¹⁾

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	40 077	36 071
Fonds propres de catégorie 1	45 840	41 201
Total des fonds propres	54 661	48 340
Actifs pondérés en fonction des risques	336 607	317 029
Exposition aux fins du ratio de levier	953 640	956 493
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,9 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	13,6 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres	16,2 %	15,2 %
Ratio de levier	4,8 %	4,3 %

1) Reflète les modifications des exigences en matière de fonds propres annoncées par le BSIF, au deuxième trimestre de l'exercice 2020, face à la pandémie de COVID-19 et qui demeurent en vigueur.

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020		2019		2018	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹⁾	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹⁾	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹⁾
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	6 108 307	76,59	6 095 201	72,19	7 525 296	72,05
Options attribuées	976 087	101,47	931 047	89,90	705 398	100,63
Options exercées	563 613	61,89	902 651	60,21	1 513 307	58,40
Options éteintes ou annulées	34 052	97,10	4 756	98,96	152 417	86,85
Options échues	40 619	82,78	10 534	103,79	469 769	153,40
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 446 110	81,50	6 108 307	76,59	6 095 201	72,19
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	3 595 744	69,16	3 507 803	64,57	3 782 481	61,39
Options pouvant être attribuées	13 575 259		2 487 645		3 405 239	

1) Le prix d'exercice moyen pondéré rend compte de la conversion des options libellées en devises aux cours de change en vigueur au 31 octobre 2020, au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des options libellées en devises qui ont été exercées ou qui ont expiré au cours de l'exercice est converti selon le cours de change en vigueur à la date de règlement et à la date d'expiration, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, respectivement à 9 millions de dollars, à 9 millions et à 7 millions avant impôts (respectivement 8 millions, 8 millions et 7 millions après impôts).

La valeur intrinsèque d'une attribution d'options sur actions correspond à la différence entre le cours de nos actions ordinaires et le prix d'exercice des options. La valeur intrinsèque globale des options sur actions en cours au 31 octobre 2020, 2019 et 2018 était respectivement de 42 millions de dollars, de 130 millions et de 162 millions. La valeur intrinsèque globale des options sur actions pouvant être exercées au 31 octobre 2020, 2019 et 2018 était respectivement de 42 millions, de 116 millions et de 140 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2020 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

2020

Fourchette de prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 50,01 \$ à 60,00 \$	866 275	0,9	56,37	866 275	0,9	56,37
De 60,01 \$ à 70,00 \$	1 394 952	2,6	64,53	1 394 952	2,6	64,53
De 70,01 \$ à 80,00 \$	1 009 522	4,7	77,57	1 009 522	4,7	77,57
De 80,01 \$ à 90,00 \$	909 310	8,1	89,90	-	-	-
90,01 \$ et plus	2 266 051	7,7	99,93	324 995	6,1	96,94

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019	2018
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	7	6	5
Valeur intrinsèque totale des options sur actions exercées	18	36	67
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	35	54	88
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	94,44	99,84	102,55

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 s'est élevée à 9,46 \$, à 10,23 \$ et à 11,30 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont été utilisées relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2020	2019	2018
Rendement attendu des actions	4,3 %	5,7 %	4,1 %
Volatilité prévue du cours des actions	15,4 %	20,0 % - 20,1 %	17,0 % - 17,3 %
Taux de rendement sans risque	1,9 % - 2,0 %	2,5 %	2,1 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 101,47 \$, de 89,90 \$ et de 100,63 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 100 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, à 58 millions de dollars, à 54 millions et à 51 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 19,2 millions, 18,0 millions et 17,8 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie. Nous ne sommes pas tenus de consolider nos fiducies de rémunération. Les actifs détenus par les fiducies ne sont pas inclus dans nos états financiers consolidés.

Les actifs détenus dans le cadre des ententes d'actionariat totalisaient 1 523 millions de dollars au 31 octobre 2020 (1 752 millions en 2019).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 a été de 5,7 millions, de 6,3 millions et de 5,9 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur de ces unités à la date de leur attribution était de 568 millions de dollars, de 616 millions et de 581 millions, au 31 octobre 2020, 2019 et 2018, respectivement, à l'égard desquelles nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 363 millions, de 610 millions et de 595 millions avant impôts, respectivement (269 millions, 448 millions et 437 millions après impôts, respectivement). Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des swaps de devises pour gérer les écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les swaps de devises de (175) millions, de 20 millions et de 51 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 538 millions, de 590 millions et de 544 millions, respectivement.

Au total, 17,0 millions, 17,2 millions et 17,1 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2020, 2019 et 2018, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 019 millions de dollars, de 1 251 millions et de 1 269 millions, respectivement. Les paiements en trésorerie effectués relativement à ces passifs ont été de 635 millions, de 642 millions et de 598 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO Marchés des capitaux et de la Gestion de patrimoine. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 s'est élevé à 0,3 million, à 0,3 million et à 0,3 million d'unités, respectivement, et la juste valeur à la date d'attribution des unités attribuées a été de 23 millions de dollars, de 32 millions et de 33 millions, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 379 millions de dollars et à 478 millions au 31 octobre 2020 et 2019, respectivement. Au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, les paiements effectués en vertu de ces régimes ont totalisé 58 millions, 59 millions et 60 millions, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 s'est chiffrée respectivement à (62) millions de dollars, à 17 millions et à 27 millions avant impôts (respectivement (46) millions, 12 millions et 20 millions après impôts). Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 ont été de (67) millions, de 4 millions et de 8 millions avant impôts, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 5 millions, 13 millions et 19 millions avant impôts pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 (respectivement, 3 millions, 10 millions et 14 millions après impôts).

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018 a été de 4,7 millions, de 4,8 millions et de 4,9 millions, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies aux employés de certaines de nos filiales. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons annoncé des changements à notre régime d'autres avantages futurs du personnel destiné à nos employés au Canada, lesquels deviendront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les nouveaux retraités. Les changements apportés au régime comprennent une augmentation du nombre d'années de service exigé pour être admissible et des avantages flexibles aux termes desquels les primes de l'employeur sont plafonnées. En 2018, la réévaluation de l'obligation au titre des prestations a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 277 millions de dollars dans la rémunération du personnel, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada cessera d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui seront engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date pourront participer à un régime de retraite à cotisations définies après une période d'attente de six mois.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance précise; la surveillance incombe au Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Au cours des dernières années, nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que le principal régime canadien puisse améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent du régime. Cette stratégie a réduit l'incidence du régime sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Répartition des actifs

Les fourchettes de répartition et les répartitions réelles moyennes pondérées pour les actifs de nos principaux régimes de retraite, selon leurs justes valeurs de marché au 31 octobre, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		
	Fourchette cible 2020	Répartition réelle 2020	Répartition réelle 2019
Titres de participation	20 % – 45 %	30 %	32 %
Placements à revenu fixe	35 % – 60 %	47 %	51 %
Autres stratégies	15 % – 45 %	23 %	17 %

Nos actifs des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée aux risques de change et de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciel des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le coût des services rendus au cours de l'exercice représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les gains et pertes actuariels peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les modifications des régimes représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les liquidations se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2020 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2020.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les trois derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies	10 493	9 866	8 311	1 290	1 254	1 113
Juste valeur des actifs des régimes	10 064	9 723	8 719	181	175	153
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	(429)	(143)	408	(1 109)	(1 079)	(960)
L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :						
Régimes capitalisés en tout ou en partie	(266)	36	573	38	46	37
Régimes non capitalisés	(163)	(179)	(165)	(1 147)	(1 125)	(997)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	(429)	(143)	408	(1 109)	(1 079)	(960)

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Charge annuelle liée aux prestations						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	249	193	210	11	9	26
(Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies	1	(20)	(10)	32	37	45
Coût des services passés (crédit)	-	(5)	7	-	-	(277)
Charges administratives	5	5	5	-	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	-	10	6	(10)
Charge liée aux prestations	255	173	212	53	52	(216)
Charge liée au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	87	82	76	-	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	169	170	153	-	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans l'état consolidé des résultats	511	425	441	53	52	(216)

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Charges au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice 2) 3)	3,0 %	4,0 %	3,5 %	3,0 %	4,1 %	3,6 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,4 %	2,4 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	4,9 % 1)	4,9 % 1)	4,9 % 1)
Obligation au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	2,7 %	3,0 %	4,0 %	2,7 %	3,0 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,1 %	2,4 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	4,8 % 1)	4,9 % 1)	4,9 % 1)

1) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et dans les années subséquentes.

2) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,10 %, de 4,10 % et de 3,70 % pour 2020, 2019 et 2018, respectivement.

3) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,20 %, de 4,20 % et de 3,76 % pour 2020, 2019 et 2018, respectivement.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2020	2019	2020	2019
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,8	23,7	21,7	21,7
Femmes	24,1	24,1	23,1	23,0
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,7	24,7	22,9	22,8
Femmes	25,1	25,0	24,3	24,2

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	9 866	8 311	1 254	1 113
Fusion avec le régime américain 1)	-	46	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	249	193	11	9
(Revenus) liés aux services passés	-	(5)	-	-
Charges d'intérêts	286	324	37	44
Prestations versées	(516)	(456)	(48)	(53)
Cotisations des employés	17	17	5	5
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	16	(9)	14	(22)
Changements d'hypothèses financières	484	1 345	50	161
Résultats associés aux membres des régimes	59	92	(35)	(3)
Conversion de devises et autres	32	8	2	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	10 493	9 866	1 290	1 254
Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie	10 330	9 687	143	129
Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés	163	179	1 147	1 125
Total de l'obligation au titre des prestations définies	10 493	9 866	1 290	1 254
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	9 723	8 719	175	153
Fusion avec le régime américain 1)	-	43	-	-
Revenus d'intérêts	285	344	5	7
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	235	795	6	23
Cotisations versées par l'employeur	296	256	36	40
Cotisations des employés	17	17	5	5
Prestations versées	(516)	(456)	(48)	(53)
Charges administratives	(5)	(5)	-	-
Conversion de devises et autres	29	10	2	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	10 064	9 723	181	175
(Déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(429)	(143)	(1 109)	(1 079)
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	124	186	38	46
Passifs divers	(553)	(329)	(1 147)	(1 125)
(Déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(429)	(143)	(1 109)	(1 079)
(Pertès) actuarielles constatées dans les autres éléments du résultat global				
Gains actuariels nets sur les actifs des régimes	235	795	6	23
Gains (pertès) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	(16)	9	(12)	21
Changements d'hypothèses financières	(484)	(1 345)	(45)	(153)
Résultats associés aux membres des régimes	(59)	(92)	38	3
Conversion de devises et autres	(6)	(9)	-	-
(Pertès) actuarielles constatées dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	(330)	(642)	(13)	(106)

1) En 2019, l'obligation et les actifs au titre des prestations afférents aux employés, qui, auparavant, étaient inclus dans un régime multi-employeurs, et sont comptabilisés en tant que régime à cotisations définies, ont été fusionnés avec le régime de retraite à prestations définies américain. L'incidence de la fusion a été prise en compte comme une réévaluation du régime de retraite à prestations définies américain.

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. La juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Trésorerie et titres des fonds du marché monétaire	208	-	208	156	6	162
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne	17	54	71	1	57	58
des administrations provinciales et municipales canadiennes	308	404	712	334	368	702
l'administration fédérale américaine	393	7	400	345	-	345
Fonds communs	1 331	3 442	4 773	1 450	3 204	4 654
Instruments dérivés	1	(16)	(15)	-	8	8
Titres de créance d'entreprises	2	1 363	1 365	-	1 354	1 354
Titres de participation d'entreprises	1 255	-	1 255	1 219	-	1 219
	3 515	5 254	8 769	3 505	4 997	8 502

Au 31 octobre 2020 et 2019, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de parties liées. Au 31 octobre 2020, notre principal régime canadien détenait indirectement, par voie de fonds communs, une tranche d'environ 9 millions de dollars (10 millions en 2019) de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons, ni aucun autre actif que nous utilisons.

Les régimes ont payé, à la Banque ainsi qu'à certaines de nos filiales, 3 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 (3 millions en 2019) pour des services de gestion de placements, de tenue de livres et de garde de titres ainsi que pour des services administratifs que nous avons fournis.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	2,7	2,7
Effet : hausse de 1 % (\$)	(1 161)	(120)
baisse de 1 % (\$)	1 479	148
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,1	2,0
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	55	- 1)
baisse de 0,25 % (\$)	(54)	- 1)
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	(202)	(32)
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	199	32
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,8 2)
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	53
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(51)

1) La variation de cette hypothèse est négligeable.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et pour les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2020	2019
Régimes de retraite canadiens	15,4	15,2
Régimes de retraite américains	9,9	7,9
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	14,3	14,5

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Cotisations aux régimes à prestations définies	251	203	154	-	-	-
Cotisations aux régimes à cotisations définies	169	170	153	-	-	-
Prestations versées directement aux retraités	45	53	59	36	40	35
	465	426	366	36	40	35

Nos meilleures estimations des cotisations que nous prévoyons verser et des prestations versées directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2021 sont d'environ 300 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 45 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations sont estimés à 550 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2021.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-dessous.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 20 millions de dollars (26 millions en 2019) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales canadiennes, qui expirent en 2037, un montant de 75 millions (289 millions en 2019) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis allant de 2021 à 2040, et un montant de 16 millions (19 millions en 2019) lié aux activités au Royaume-Uni, qui peut être indéfiniment porté en réduction des bénéfices appropriés dégagés au Royaume-Uni. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 113 millions au 31 octobre 2020 (127 millions en 2019), dont une tranche de 7 millions (3 millions en 2019) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel actif se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise des succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devons rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2020, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 16 milliards de dollars (15 milliards en 2019).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
État consolidé des résultats			
Impôts exigibles			
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	1 154	1 198	1 340
Ajustements pour les exercices précédents	10	(14)	20
Impôts différés			
Origine et renversement des différences temporaires	91	327	268
Incidence des changements des taux d'impôt	(4)	3	425
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire d'un exercice antérieur qui n'avait pas été constaté	-	-	(92)
	1 251	1 514	1 961
Autres éléments du résultat global et capitaux propres			
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :			
Profits (pertes) latents sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	143	140	(69)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(25)	(26)	(23)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	541	521	(432)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(16)	51	121
(Pertes) latentes sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(35)	(4)	(56)
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	(88)	(196)	111
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(10)	27	(6)
Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	1	-
Rémunération fondée sur des actions	3	-	10
	513	514	(344)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 764	2 028	1 617

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat			
Au Canada : Impôts exigibles			
Palier fédéral	694	791	501
Palier provincial	402	465	299
	1 096	1 256	800
Au Canada : Impôts différés			
Palier fédéral	(11)	(113)	(44)
Palier provincial	(6)	(66)	(27)
	(17)	(179)	(71)
Total des impôts au Canada	1 079	1 077	729
À l'étranger : Impôts exigibles	450	308	233
Impôts différés	235	643	655
Total des impôts à l'étranger	685	951	888
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 764	2 028	1 617

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020		2019		2018	
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	1 688	26,6 %	1 934	26,6 %	1 972	26,6 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :						
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(247)	(3,9)	(220)	(3,0)	(226)	(3,0)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(175)	(2,8)	(158)	(2,2)	(110)	(1,5)
Changement du taux d'impôt pour impôts différés	(4)	(0,1)	3	-	425	5,7
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire d'un exercice antérieur qui n'avait pas été constaté	-	-	-	-	(92)	(1,2)
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(39)	(0,6)	(37)	(0,5)	(39)	(0,5)
Autres	28	0,5	(8)	(0,1)	31	0,4
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	1 251	19,7 %	1 514	20,8 %	1 961	26,5 %

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	Actif net au 1 ^{er} novembre 2019 1)	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2020
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	511	334	-	4	849
Avantages futurs du personnel	325	11	1	-	337
Rémunération différée	483	(69)	-	2	416
Autres éléments du résultat global	(143)	-	(218)	3	(358)
Reports prospectifs de pertes fiscales	145	(59)	-	1	87
Crédits d'impôt	189	(189)	-	31	31
Bureaux et matériel	(282)	(78)	-	(1)	(361)
Prestations de retraite	27	(35)	86	-	78
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(217)	(18)	-	(2)	(237)
Valeurs mobilières	50	(39)	-	-	11
Autres	441	55	-	16	512
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 529	(87)	(131)	54	1 365
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 589				1 473
Passifs d'impôt différé	(60)				(108)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 529				1 365

(en millions de dollars canadiens)	Actif net au 1 ^{er} novembre 2018	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2019
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	484	23	-	4	511
Avantages futurs du personnel	282	12	31	-	325
Rémunération différée	494	(12)	-	1	483
Autres éléments du résultat global	195	-	(331)	(7)	(143)
Reports prospectifs de pertes fiscales	606	(462)	-	1	145
Crédits d'impôt	415	(228)	-	2	189
Bureaux et matériel	(515)	234	-	(1)	(282)
Prestations de retraite	(121)	(18)	166	-	27
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(201)	(14)	-	(2)	(217)
Valeurs mobilières	38	12	-	-	50
Autres	288	123	-	9	420
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 965	(330)	(134)	7	1 508
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	2 039				1 568
Passifs d'impôt différé	(74)				(60)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 965				1 508

1) Tient compte d'un ajustement de 21 millions de dollars en raison de l'adoption de l'IFRS 16 (se reporter à la note 1).

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 941 millions de dollars, à ce jour, relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2015. Dans le cadre de ses réévaluations, l'ARC avait refusé la déduction pour dividendes du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les règles fiscales qu'avait évoquées l'ARC ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. À l'avenir, nous nous attendons à recevoir un nouvel avis de cotisation visant des impôts importants en raison d'activités similaires menées au cours d'exercices subséquents. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle législation fiscale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En vertu de la nouvelle législation, les actifs d'impôt différé nets aux États-Unis ont été réévalués, ce qui a donné lieu à une variation de 483 millions de dollars étant donné la baisse du taux d'impôt. La réévaluation de 483 millions se compose d'une charge d'impôts sur le résultat de 425 millions présentée dans l'état consolidé des résultats et d'une charge d'impôts sur le résultat de 58 millions présentée dans les autres éléments du résultat global et dans les capitaux propres pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous obtenons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées et des distributions sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments pouvant être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019	2018
Bénéfice net	5 097	5 758	5 453
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(247)	(211)	(184)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 850	5 547	5 269
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	641 424	638 881	642 930
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	7,56	8,68	8,19
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs	4 850	5 547	5 269
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	641 424	638 881	642 930
Effet des instruments dilutifs			
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées 1)	3 433	5 326	5 876
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(2 729)	(3 847)	(3 893)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	642 128	640 360	644 913
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	7,55	8,66	8,17

1) En calculant le bénéfice dilué par action, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 3 146 040, 1 177 152 et 1 101 938, dont le prix d'exercice moyen pondéré a été de 99,57 \$, de 101,83 \$ et de 127,45 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2020, 2019 et 2018, respectivement, étant donné que le prix moyen par action pour la période n'a pas été supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (voir la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, l'obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est présentée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des prêts de titres, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant maximal à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	23 144	21 395
Swaps sur défaillance 1)	1 795	2 068
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	5 601	5 550
Prêts de titres	4 349	4 102
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 034	1 272
Crédits fermes 2)	175 689	158 533
Autres engagements	5 302	5 181
Total	216 914	198 101

1) La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de (8) millions de dollars au 31 octobre 2020 (43 millions en 2019).

2) Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous ou par des tiers, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur et, d'ordinaire, elles ne nous obligent pas à avancer des sommes en cas d'actifs non productifs ou de défaillance d'actifs. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an.

Nous prêtons des titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit a été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous procurions aux clients des indemnisations contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs à remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts sont entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque les titres sont prêtés, nous exigeons des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres. La garantie est réévaluée quotidiennement.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	111	1 895
Valeurs mobilières 1) 2)	75 104	71 001
Prêts 2)	58 974	73 838
Autres actifs	6 344	3 722
	140 533	150 456
Actifs de tiers 3)		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	169 197	162 879
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(58 312)	(50 192)
	110 885	112 687
	251 418	263 143

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties :		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	7 550	4 958
Administrations publiques étrangères et banques centrales	111	1 895
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	29 376	26 253
Obligations relatives à des titres mis en pension	80 962	73 696
Emprunt et prêt de titres	58 791	67 758
Transactions sur instruments dérivés	9 613	9 614
Titrisation	31 417	31 713
Obligations sécurisées	25 948	27 208
Autres	7 650	20 048
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	251 418	263 143

1) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) de 6 121 millions de dollars qui sont classés dans les prêts au bilan consolidé (3 688 millions en 2019).

2) Comprend des actifs grevés liés au Système de transfert de paiements de grande valeur.

3) Comprend les actifs figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties admissibles hors bilan qui ont été obtenues. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur se chiffraient à 991 millions de dollars au 31 octobre 2020.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Au cours de l'exercice, un tribunal de l'Ontario a prononcé un verdict de responsabilité et accordé l'obligation de rendre compte des bénéfices dans le cadre d'une action collective impliquant BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Ligne d'action Inc. et Société de fiducie BMO relativement à la divulgation des écarts de conversion lors de la conversion de devises dans les comptes enregistrés. La compensation monétaire sera fixée, lors d'une audience au premier trimestre de 2021, en fonction d'un montant de 102,9 millions de dollars; des frais raisonnables y seront retranchés, alors que des intérêts antérieurs au jugement y seront ajoutés. La poursuite réclamait des compensations monétaires pouvant aller jusqu'à 419 millions (en mai 2019). Nous avons interjeté appel de la décision tout comme les demandeurs. Une provision appropriée a été constituée.

Charges de restructuration

Au 31 octobre 2020, les provisions au titre des charges de restructuration s'élevaient à 336 millions de dollars (603 millions au 31 octobre 2019), compte tenu des montants liés aux indemnités de départ, afin de continuer d'améliorer l'efficacité, et d'accélérer la mise en œuvre à l'échelle de la Banque de mesures clés visant la numérisation, la restructuration organisationnelle et la simplification de notre façon de faire des affaires. Ceci représente le montant qui sera ultimement payé selon notre meilleure estimation.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	680	284
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	141	666
Provisions affectées	(334)	(251)
Montants repris	(16)	(32)
Change et autres	1	13
Solde à la clôture de l'exercice 1)	472	680

1) Le solde inclut les obligations au titre des indemnités de départ, les charges de restructuration et les réserves réglementaires.

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nous déterminons nos groupes d'exploitation d'après notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) sont constitués de deux unités d'exploitation : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) offrent une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 200 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis) offrent une vaste gamme de produits et services. Nous répondons aux besoins des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de succursales, de centres de contact clientèle, de plateformes de services bancaires en ligne et par téléphonie mobile, et de guichets automatiques dans huit États. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

Le groupe de BMO qui offre des services de gestion de patrimoine sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux (BMO MC) est un fournisseur de services financiers nord-américain qui offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Grâce à nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, nous exerçons nos activités dans 35 emplacements répartis dans le monde, dont 22 bureaux en Amérique du Nord.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence d'activités touchant la trésorerie résiduelle, l'élimination des ajustements d'imposition comparable et le reste des charges non attribuées.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a été de 335 millions de dollars (296 millions en 2019 et 313 millions en 2018).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO Gestion de patrimoine	BMO MC	Services d'entreprise 1)	Total
2020						
Revenus nets d'intérêts 2)	6 105	4 345	900	3 320	(699)	13 971
Revenus autres que d'intérêts	1 930	1 186	5 808	2 006	285	11 215
Total des revenus	8 035	5 531	6 708	5 326	(414)	25 186
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	787	418	4	310	3	1 522
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	623	441	18	349	-	1 431
Total de la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	1 410	859	22	659	3	2 953
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 708	-	-	1 708
Amortissement	505	554	324	235	-	1 618
Charges autres que d'intérêts	3 385	2 521	3 195	3 001	457	12 559
Bénéfice (perte) avant impôts	2 735	1 597	1 459	1 431	(874)	6 348
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	707	320	363	344	(483)	1 251
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 028	1 277	1 096	1 087	(391)	5 097
Actifs moyens	251 471	137 644	45 573	369 518	138 244	942 450
(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO Gestion de patrimoine	BMO MC	Services d'entreprise 1)	Total
2019						
Revenus nets d'intérêts 2)	5 885	4 216	935	2 390	(538)	12 888
Revenus autres que d'intérêts	2 099	1 162	6 727	2 369	238	12 595
Total des revenus	7 984	5 378	7 662	4 759	(300)	25 483
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux	544	160	2	52	(7)	751
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	63	37	(2)	28	(5)	121
Total de la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	607	197	-	80	(12)	872
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	2 709	-	-	2 709
Amortissement	340	449	264	152	-	1 205
Charges autres que d'intérêts	3 496	2 687	3 259	3 127	856	13 425
Bénéfice (perte) avant impôts	3 541	2 045	1 430	1 400	(1 144)	7 272
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	917	434	371	309	(517)	1 514
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 624	1 611	1 059	1 091	(627)	5 758
Actifs moyens	237 741	126 539	40 951	342 626	85 395	833 252
(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO Gestion de patrimoine	BMO MC	Services d'entreprise 1)	Total
2018						
Revenus nets d'intérêts 2)	5 546	3 844	826	1 780	(558)	11 438
Revenus autres que d'intérêts	2 040	1 096	5 475	2 608	248	11 467
Total des revenus	7 586	4 940	6 301	4 388	(310)	22 905
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux	466	258	6	(17)	(13)	700
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	3	(38)	-	(1)	(2)	(38)
Total de la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	469	220	6	(18)	(15)	662
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 352	-	-	1 352
Amortissement	320	448	233	126	-	1 127
Charges autres que d'intérêts	3 361	2 516	3 284	2 753	436	12 350
Bénéfice (perte) avant impôts	3 436	1 756	1 426	1 527	(731)	7 414
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	882	359	354	368	(2)	1 961
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 554	1 397	1 072	1 159	(729)	5 453
Actifs moyens	224 310	110 303	35 913	307 357	76 412	754 295

1) Les Services d'entreprise englobent le groupe Technologie et opérations.

2) Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une base d'imposition comparable - voir la section Mode de présentation.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
2020				
Total des revenus	14 515	8 659	2 012	25 186
Bénéfice avant impôts sur le résultat	3 815	1 891	642	6 348
Bénéfice net comptable	3 021	1 554	522	5 097
Actifs moyens	522 155	361 651	58 644	942 450
(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
2019				
Total des revenus	14 998	8 282	2 203	25 483
Bénéfice avant impôts sur le résultat	4 218	2 367	687	7 272
Bénéfice net comptable	3 313	1 903	542	5 758
Actifs moyens	462 427	316 983	53 842	833 252
(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
2018				
Total des revenus	13 506	7 273	2 126	22 905
Bénéfice avant impôts sur le résultat	4 746	1 871	797	7 414
Bénéfice net comptable	3 728	1 100	625	5 453
Actifs moyens	433 843	277 764	42 688	754 295

certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2020, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales 1) 2)	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	453
Bank of Montreal Europe plc	Dublin, Irlande	1 055
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	33 280
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michaels, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Holdings Corporation	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Capital Markets Limited 3)	Londres, Angleterre	295
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :	Toronto, Canada	1 208
BMO Life Holdings (Canada), ULC	Halifax, Canada	
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	25 789
BMO Asset Management Corp. et filiales	Chicago, États-Unis	
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Family Office, LLC	Palo Alto, États-Unis	
BMO Harris Bank National Association et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Investment Company LLC	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Financial Advisors, Inc.	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Financing, Inc. et filiales	Chicago, États-Unis	
BMO Global Asset Management (Asia) Limited	Hong Kong, Chine	5
BMO Global Asset Management (Europe) Limited et filiales, y compris :	Londres, Angleterre	657
BMO Asset Management (Holdings) plc et filiales	Londres, Angleterre	
BMO Trustee Asia Limited	Hong Kong, Chine	3
LGM Investments Limited	Londres, Angleterre	39
Pyrford International Limited	Londres, Angleterre	59
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	588

1) Si ce n'est de BMO Financial Corp., de BMO Asset Management Corp., de BMO Capital Markets Corp., de BMO Harris Financial Advisors, Inc., de BMO Harris Financing, Inc. et de BMO Family Office, LLC, qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé. BMO Asset Management (Holdings) plc a été constituée aux termes des lois de l'Écosse. BMO Harris Investment Company LLC a été organisée aux termes des lois de l'État du Nevada, aux États-Unis.

2) À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de banques centrales. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de gestion clé et les membres de leur famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de gestion clé :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Salaire de base et primes	20	22	21
Avantages postérieurs à l'emploi	3	2	2
Paielements fondés sur des actions 1)	32	43	31
Total de la rémunération du personnel de gestion clé	55	67	54

1) Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts consentis au personnel de gestion clé totalisaient 19 millions de dollars au 31 octobre 2020 (21 millions en 2019). Nous n'avions enregistré aucune dotation à la provision pour pertes sur créances liée à ces montants au 31 octobre 2020 et 2019.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente huit fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Il peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2020	2019	2020	2019
Valeur comptable	412	343	573	501
Quote-part du résultat net	99	99	62	52

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Prêts	155	169
Dépôts	115	106
Commissions versées en échange de services reçus	63	69
Garanties et engagements	57	76